LANVOLLON

AU FIL DU LEFF

DÉCEMBRE 2015

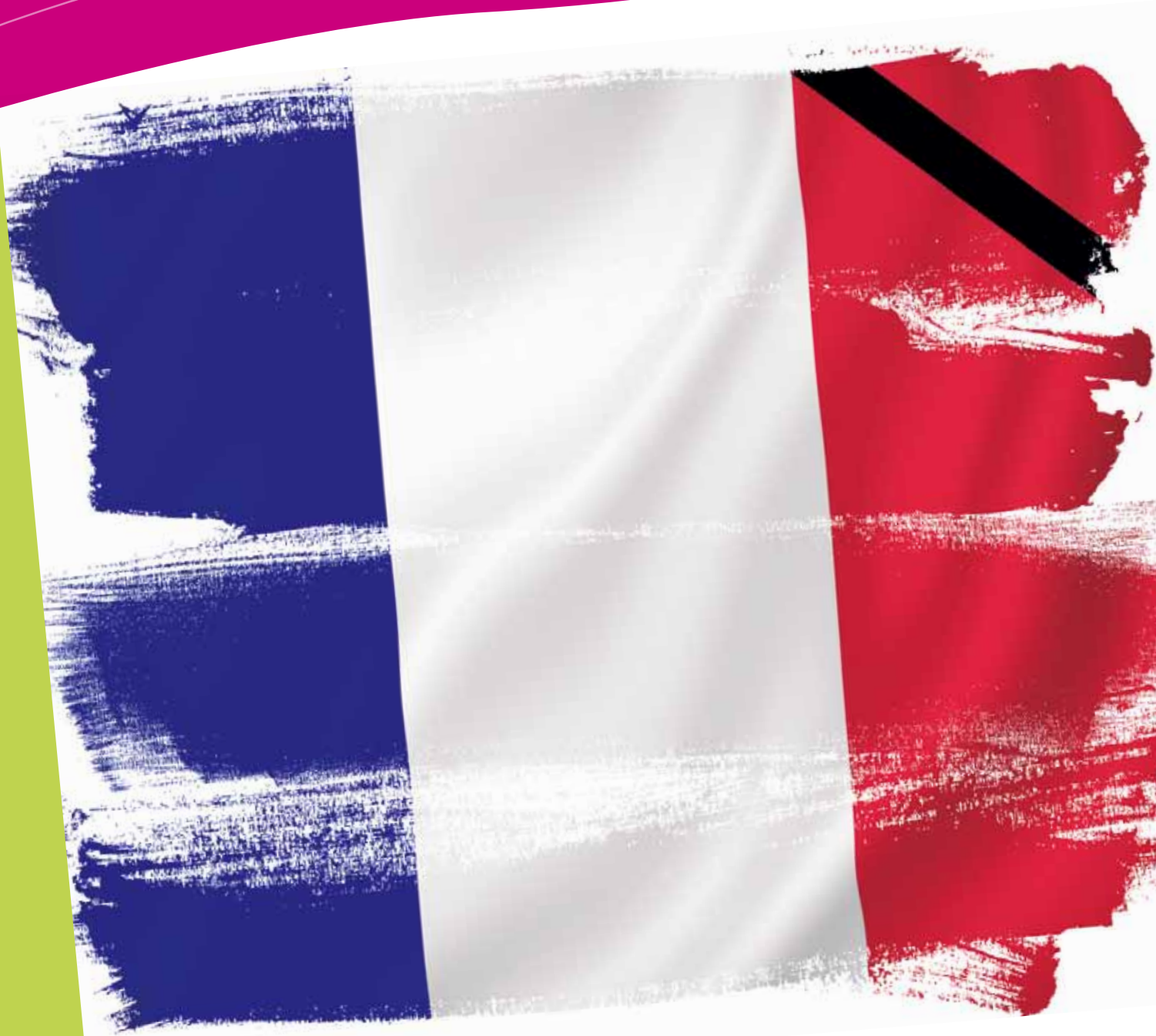

VILLE DE LANVOLLON

BULLETIN MUNICIPAL N° 62

SOMMAIRE

Lettre du Maire 2
Conseil municipal 3
Travaux 14
Comprendre les impôts locaux 16
PLU 18
Cérémonies 19
Conseil municipal des enfants 20
Services techniques 21
Ecoles 22
Collège 24
APEL 25
Résidence An Héol 26
Repas des aînés 26
Noce d'or 27
Culture 28
Associations 29
Infos pratiques 34
Etat civil 39

Mairie
14 place du Général de Gaulle
22290 LANVOLLON
Tél : 02 96 70 00 28
Mail : commune.lanvollon@wanadoo.fr
Site : www.lanvollon.fr

Directeur de la publication : Arsène NICOLAZIC
Rédaction : Commission Communication
Photos : Mairie
Conception et Réalisation :
GROUPE ROUDENN GRAFIK
11 Impasse des Longs Réages - 22190 PLERIN
Tel : 02 96 58 02 03 - Fax : 02 96 58 02 04
Dépôt légal : Décembre 2015

LETTRE DU MAIRE 2015

La fin de l'année approche, une année particulièrement active dans de nombreux domaines et notamment dans celui des travaux.
Comme nous l'avions annoncé dans notre programme, une part importante de notre budget est consacrée à la réfection de la voirie, à l'effacement des réseaux et l'aménagement de trottoirs.
Dans la continuité des travaux entrepris l'an dernier, le lotissement Dreuzlan a fait peau neuve (trottoirs, chaussée, places de parking) et l'aménagement de la rue Darsel, des impasses Le Gonidec, Coiquaud et Darsel est achevé. Les riverains de ce quartier souhaitaient ces réalisations depuis longtemps. Ils sont à présent récompensés de leur attente.
Les parking de Kervaudry et des HLM du Moulin ont été enrobés à la grande satisfaction des usagers.

Un autre dossier important devrait connaître une conclusion positive : l'agrandissement du cimetière. Le compromis de vente a été signé, une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme permettant une levée d'emplacements réservés (indispensable à l'acte notarial définitif) est engagée, un cabinet d'études est sollicité pour nous présenter un projet d'implantation. Les bornes ont été posées pour délimiter la périphérie de ce nouveau cimetière. Le dossier du cimetière était un de nos engagements de campagne.

L'assainissement est aussi une de nos préoccupations. En effet, le vieillissement des réseaux, la station d'épuration qui nécessite des améliorations pour agir efficacement sur les volumes d'eaux usées qu'elle doit traiter vont nous conduire à élaborer une programmation des travaux à réaliser dans les trois prochaines années. Ce programme pèsera sur notre budget assainissement mais il est indispensable d'être actif dans ce domaine pour nous mettre en accord avec les exigences environnementales imposées par les services de l'Etat.

L'actualité intercommunale est particulièrement intensive en cette période de fusion de communautés de communes prescrite dans la loi NOTRe. Le projet de la Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha est de se regrouper avec les communautés du Leff et de Sud-Goëlo, cependant le Préfet a présenté une autre carte le 13 octobre dernier, Sud-Goëlo étant rattaché à Saint-Brieuc Agglomération et Lanvollon-Plouha au Leff Communauté. Cette carte peut encore être modifiée, c'est notre souhait, Les trois présidents de communautés s'activent dans ce sens.

La directrice de la Résidence An Héol, Madame Marc, a quitté ses fonctions au sein de notre établissement pour prendre la direction d'une maison de retraite à Quimper. Par ses qualités humaines et professionnelles, Madame Marc a su se faire apprécier de tous et je la remercie pour l'excellent travail réalisé au sein de l'EHPAD de Lanvollon. La nouvelle directrice, Madame Emmanuelle LE PAVEC, intégrera notre établissement en début d'année prochaine.

Des événements dramatiques se sont déroulés le 13 novembre à Paris au cours desquels 130 personnes ont été sauvagement assassinées et plus de 300 autres blessées. Notre pays a connu cette année les pires attentats de son histoire et c'est toute la France qui a été marquée dans sa chair.
Nous nous associons à la peine des familles et condamnons ces actes barbares perpétrés par des fanatiques sanguinaires.

La transition n'est pas facile mais permettez-moi de vous souhaiter au nom du conseil municipal d'agréables fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous le 17 janvier prochain à l'occasion des vœux du Maire.

LE MAIRE
A.NICOLAZIC

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze
Le jeudi 30 avril à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET, adjoints,
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle RIVOALLAND, Madame Marie-Annick THOMAS, Monsieur Christian TRILLA, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN, conseillers municipaux.
Monsieur Christian TRILLA a donné procuration à Madame Sandrine NIVET jusqu'au point 2.c
Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Sandrine NIVET a été désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2015

Concernant le budget primitif assainissement, p 9, Monsieur CONAN pense que le diagnostic des réseaux ne pouvait pas relever de problème dans la rue Saint-Vincent dans la mesure où des travaux d'envergure avaient été effectués auparavant place du Martray et rue Edouard Duval. Après vérification, Monsieur PRIGENT confirme que la rue Saint-Vincent est bien citée parmi les réseaux défectueux. Il ajoute qu'un passage de caméra lèvera le doute.

Monsieur CONAN et Monsieur MORVAN précisent que des travaux ont été réalisés depuis 2006 pour l'amélioration des réseaux.

Monsieur PRIGENT constate que les travaux préconisés par le rapport n'ont pas été effectués.
Les élus concluent que leur objectif commun est la réduction du volume d'eaux parasites parvenant à la station.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 27 mars 2015.

2. Travaux

a. Approbation du programme de travaux passé par le groupement intercommunal

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération en date du 20 février 2015 le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commande mis en place par la communauté de communes pour la passation des marchés de travaux de voirie et ce pour l'année 2015.
Il convient désormais de lister les projets que la commune entend intégrer à cette procédure.

Monsieur le Maire propose la liste de projets suivante :
- Parking de Kervaudry pour un montant estimatif hors taxe de 11 200 €
  Monsieur le Maire précise que l'évacuation des eaux se fera grâce à un caniveau central. Les travaux comprendront un aménagement paysager ainsi que l'installation de candélabres.
- Parking de la cité-bel air pour un montant estimatif hors taxe de 21 910 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
- **APPROUVE l**es projets de travaux de voirie que la commune confiera au groupement de commande pour la procédure de mise en concurrence.

b. Désignation d'un représentant à la commission d'examen des offres

Monsieur le Maire informe que le groupement de commande sera doté d'une commission chargée de l'examen des offres et constituée d'un représentant par commune participant au groupement.

Sur proposition du maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
- **DESIGNE** Monsieur Arsène NICOLAZIC représentant de la commune de Lanvollon à la commission d'examen des offres du groupement de commande intercommunal.

c. Installation d'un panneau d'information : raccordement par le SDE

Monsieur SAPIN rappelle que l'achat d'un panneau lumineux d'information a été voté au budget primitif. Ce panneau a pour vocation d'afficher les informations relatives à la mairie mais aussi les événements initiés par les associations. Seront naturellement exclues toutes celles qui présenteront les demandes de nature commerciale.
Il précise que le matériel coûte 6 990 € HT et l'abonnement mensuel au service 14.90 € HT.
Le panneau d'informations sera situé à proximité du rond-point de la place du Marché au Blé.

Monsieur CONAN, Monsieur MORVAN et Madame LE VOGUER considèrent que la dépense est excessive.

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat départemental d'énergie son raccordement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 voix contre (Mesdames LALLES et LE VOGUER, Messieurs CONAN et MORVAN)
- **APPROUVE** le projet de raccordement du panneau d'information par le syndicat départemental d'énergie pour un montant estimatif de 560 € HT.

Notre commune ayant transféré la compétence au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation pour la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 % (soit 336 €) conformément au règlement financier calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.
Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement de celle-ci.

Arrivée de Monsieur TRILLA à 18 heures 30.

d. Rénovation des commandes d'éclairage public

Monsieur PRIGENT informe que le Syndicat départemental d'énergie a procédé à l'étude de la rénovation des commandes d'éclairage public. Il s'agit de permettre une gestion à distance de l'éclairage public et ainsi gagner en temps et en efficacité afin de générer des économies.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le projet de rénovation des commandes d'éclairage public présenté par le Syndicat départemental d'énergie pour un montant estimatif de 9 000 € HT.
Notre commune ayant transféré la compétence au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation pour la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 % (soit 5 400 € conformément au règlement financier calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les même modalités et au prorata du paiement de celle-ci.
Monsieur PRIGENT souhaite proposer un éclairage différent sur l'église
En ce qui concerne l'église, Monsieur MORVAN considère qu'il n'était pas nécessaire de descendre la cloche.
Monsieur le Maire lui répond que les supports étaient rongés. La cloche sera mise en valeur dans l'église. Il conviendra également de se renseigner sur son éventuel classement.

3. Désignation de la liste préparatoire au jury d'assises

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il convient de tirer au sort des noms figurant sur les listes électorales en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises.

En application des articles 259 et 260 du Code de procédure pénale, il convient de tirer au sort 3 noms sur la liste générale.

Ont été désignés :
Monsieur FOURNIS Erell résidant 19 rue Maeziou
Monsieur CHICHOU Jean Claude résidant 3 rue Joseph Bouliou
Monsieur Thierry DEVOLDERE résidant 11 rue Traon Stang

4. Urbanisme-Domaine

a. Vente de la parcelle n°494- modification de la surface en vente et constitution d'une servitude

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 20 février 2015 à travers laquelle la commune a décidé de vendre la parcelle A n°494 pour la somme de 22 000 €.
Il informe que le bornage n'était pas définitif et qu'il a ainsi saisi cette opportunité pour revoir les limites du terrain vendu.

Monsieur MORVAN ne trouve pas judicieux de modifier les limites du bornage considérant que cela aura pour effet la réduction du nombre de places de parking.

> VU l'article L 1311-9 du Code général des collectivités locales ;
> VU l'article L 2241-1 du Code général des collectivités locales ;
> VU l'avis des domaines en date du 5 novembre 2014 fixant la valeur vénale du bien à 20 000 € ;

Monsieur CONAN explique que l'ancienne municipalité avait souhaité acheter les cours à l'arrière de la rue du commerce afin de mieux desservir les commerces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour 3 voix contre (Madame LE VOGUER, Messieurs CONAN et MORVAN) et une abstention (Madame LALLES)
- **ANNULE** la délibération en date du 20 février 2015 portant vente de la parcelle n° 494
- **DECIDE** de vendre une partie de la parcelle A n°494 pour une contenance d'environ 1 a et 26 ca pour la somme de 22 000 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

D'autre part, le fond de la parcelle A n°494, qui restera propriété de la commune et affecté à l'usage de parking, demeure dans le domaine privé de la commune. C'est pourquoi il convient, afin de permettre l'accès par la rue des Fontaines à la partie de la parcelle A n°494 dont la commune se sépare, de créer une servitude de passage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
- **AUTORISE** une servitude de passage sur la partie de la parcelle A n°494 demeurant propriété communale (fonds servant) au profit de la partie de la parcelle A n°494 destinée à la vente (fonds dominant).
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur de la parcelle du fonds dominant.

b. Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU : lancement

Monsieur le Maire rappelle le projet porté par le SDIS de construction d'une caserne sur un terrain cédé par la communauté de communes Lanvollon-Plouha dans la zone des Fontaines à Lanvollon.
Il rappelle également que cette parcelle supporte un espace boisé classé mais qu'il est possible, dans la mesure où un projet est déclaré d'utilité publique ou d'intérêt général, de mettre le plan local d'urbanisme de la commune en conformité avec le projet.
La procédure de mise en compatibilité du PLU est prévue par l'article L 123-14 du Code de l'urbanisme.

Monsieur CONAN rappelle que le terrain se situe en zone humide. Monsieur le Maire l'informe que des exceptions à l'interdiction de modifier une telle zone existent en présence de projets d'intérêt général supérieur.

- **VU** l'article L 123.14 et suivants et R 123.23.1 et suivants du Codes de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
- **DECIDE** du lancement de la procédure de mise en compatibilité du PLU.

Les étapes de la procédure sont les suivantes :

Réalisation d'un dossier de déclaration justifiant de l'opportunité du terrain d'implantation, de l'intérêt général et des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU
Réunion d'examen conjoint des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet par les personnes publiques associées.
Demande de nomination d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif
Soumission du dossier de modification à enquête publique
Approbation en conseil municipal

5. Syndicat intercommunal de diffusion cinématographique : avis sur sa dissolution

Madame MARTIN informe que, suite à la cessation d'activité de Monsieur Boucheron, le comité syndical de diffusion cinématographique avait décidé de retenir la candidature de l'association Double-Vue de Saint Brieuc pour animer le nouveau circuit itinérant dans les Côtes d'Armor et de donner son accord pour céder à l'association l'autorisation d'exercice de la profession d'exploitant d'établissements de spectacles cinématographiques.
Ce circuit a pris le nom de CIDCAR (circuit itinérant des Côtes d'Armor).
Les communes seront sollicitées directement par l'association pour financer le circuit. Le syndicat n'a donc plus de lien direct avec l'association Double-Vue et n'a donc plus lieu d'exister.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **VU** la délibération du comité syndical du 25 mars 2015 décidant la dissolution du syndicat intercommunal de diffusion cinématographique en milieu rural,
- **VU** l'article L 5212-33 du Code général des collectivités territoriales,
- **APPROUVE** le principe et donne son accord pour la dissolution du syndicat intercommunal de diffusion cinématographique en milieu rural-Mairie de Pontrieux.
- **DECIDE** que l'excédent de clôture sera reversé à la commune de Pontrieux.
- **PRECISE** que la dissolution du syndicat ne sera effective que quand l'ensemble des collectivités adhérentes auront délibéré de manière concordante, et que le compte administratif de clôture sera approuvé.

6. Informations diverses

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu du secours populaire une demande de subvention exceptionnelle pour venir en aide aux sinistrés du séisme qui a frappé le Népal le 25 avril. Il propose une subvention de 100 euros.

Après en avoir délibéré par à l'unanimité

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 euros au secours populaire français pour venir en aide aux sinistrés du Népal.

Monsieur le Maire informe que Madame LE BRANCHU, Ministre de la décentralisation et de la fonction publique, viendra le lundi 4 mai à Blanchardeau discuter avec les élus du projet de réforme territoriale. L'ensemble des élus est invité à s'inscrire auprès du secrétariat du président de la communauté de communes.

Il informe que Monsieur René TOUZE se verra décoré officier de la légion d'honneur à l'occasion de la cérémonie du 8 mai.

Madame LALLES souhaite que les conseils municipaux débutent tous à la même heure. Monsieur le Maire lui répond que de manière générale, ceux-ci débuteront à 19 heures.

Madame LE VOGUER et Monsieur CONAN souhaitent préciser que Lanvollon est une ville et non un bourg comme relaté dans la presse.

Monsieur MORVAN aurait souhaité être informé de la réception de la nouvelle tondeuse.

Monsieur PRIGENT lui répond que le sujet avait été évoqué lors du dernier conseil, la consultation a été effectuée. Il n'avait rien à ajouter.

Monsieur CONAN rappelle qu'il avait adressé un courrier au maire au sujet de la position des panneaux électoraux qui cachaient la fresque réalisée par Monsieur DEIMAT à la gare.

Monsieur le Maire lui répond que, suite à des dommages subis par les fourreaux, il n'a pas été possible de les installer à leur place habituelle et que seule cette solution a été trouvée.

Monsieur MORVAN considère qu'il faudrait revernir cette fresque.

Monsieur PRIGENT informe que la fresque de la salle Armor-Argoat se détériore. Il s'agit d'un problème de condensation qui sera résolu par l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2015

L'an deux mille quinze
Le vendredi 5 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET, adjoints,
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Estelle RIVOALLAND, Madame Marie-Annick THOMAS, Monsieur Christian TRILLA, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, conseillers municipaux.
Madame Florence QUATTRIN a donné procuration à Monsieur Dominique PRIGENT.
Monsieur Jean-Louis CONAN a donné procuration à Madame Monique LE VOGUER.
Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Monsieur SAPIN a été désigné pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2015

Madame LALLES souhaite qu'il soit précisé qu'elle s'interrogeait sur les raisons pour lesquelles les membres de l'opposition recevaient parfois des courriels à part des autres conseillers.

Monsieur MORVAN n'accepte pas que Monsieur PRIGENT ait considéré qu'aucun travail n'avait été effectué sur les réseaux d'assainissement suite au rapport de DCI Environnement.

Monsieur PRIGENT maintient sa déclaration.

Monsieur MORVAN précise que le projet de nouvelle station monopolisait une grosse part du budget et ne permettait pas d'autres travaux.

Monsieur PRIGENT considère que le projet de station n'était pas nécessaire et ne répond pas aux exigences du diagnostic.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 contre (Mesdames LALLES et LE VOGUER et Messieurs MORVAN et CONAN, par procuration)

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 30 avril 2015.

2. Plan local d'urbanisme approbation de la modification

- **VU** la délibération du conseil municipal en date du 9 Novembre 2007 approuvant le plan local d'urbanisme ;
- **VU** la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2014 approuvant la décision de modifier le plan local d'urbanisme ;
- **VU** l'arrêté municipal en date du 10 février 2015 soumettant la modification du PLU à enquête publique ;

Une procédure de modification du Plan local d'urbanisme a débuté au courant de l'année 2014 en vue d'assouplir les règles de constructibilité de la zone UC et UA.
L'enquête publique s'est tenue du 2 mars au 3 avril 2015.

Les principaux objets de la modification consistent en :

- Un assouplissement des règles de constructibilité de la zone UC afin de permettre les constructions modernes en adéquation avec les exigences gouvernementales.
- Un assouplissement des règles de constructibilité de la zone UA afin de définir les zones commerciales soumises à des règles particulières.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

- Une actualisation du règlement au vue de la loi Grenelle du 12 juillet 2010, de la réforme de l'urbanisme de 2012 et de la loi pour l'accessibilité au logement et pour un urbanisme rénové du 24 mars 2014.

Des observations ont été consignées sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet.

Madame LE VOGUER aurait souhaité que les couleurs admises pour les bardages soient précisées.

Monsieur le Maire lui indique que cet article n'a pas fait l'objet de modification car il ne posait pas de difficulté d'application.

Monsieur LE GOAS aurait souhaité autoriser les tuiles sur les abris de jardin et les annexes.

Monsieur MORVAN considère que la modification consiste en une dérèglementation complète de l'urbanisation qui contribuera à diffuser une mauvaise image de Lanvollon.

Monsieur le Maire précise que ces assouplissements faisaient partie des promesses de sa campagne suite notamment à de nombreuses demandes. Ils sont néanmoins encadrés.

D'autre part le règlement de la zone UA demeure volontairement contraignant.

Concernant la possibilité de supprimer certaines vitrines de la zone UA, Monsieur MORVAN considère qu'il s'agit là d'un point de non-retour.

Monsieur GOUTIERS approuve, quant à lui, cette mesure qui réanimera la rue du commerce si triste actuellement.

- **ENTENDU** les conclusions du commissaire enquêteur ;
- **ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire;
- **CONSIDÉRANT** que les résultats de ladite enquête justifient quelques précisions et modifications quant aux points suivants :

Article UC10, alinéa 4 sera rédigé comme suit : "Les parties de toiture utilisant des tôles bac acier visibles depuis le domaine public devront présenter une surface maximale de 20 m²"
Article UC11, il sera précisé : "Il devra être réalisé 2 places de stationnement par logement (garages non compris), plus une place supplémentaire pour les collectifs par tranche de 150 m²"
Zone UA, la règle inscrite en dispositions générales concernant le commerce (interdiction du changement de destination en habitation) sera retranscrite dans le règlement de la zone UA.

- **CONSIDÉRANT** que le dossier du PLU modifié tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123.13 du Code de l'Urbanisme ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 15 voix pour et 4 voix contre (Mesdames LALLES et LE VOGUER et Messieurs MORVAN et CONAN par procuration).

- **DECIDE** d'approuver le PLU modifié tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux ci-après : Ouest-France / Le Télégramme
- **DIT** que le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de LANVOLLON aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

3. Travaux

a. Travaux de voirie rues Jean Gonidec et Jean Le Bivic

Monsieur PRIGENT présente le projet de travaux.

Monsieur MORVAN regrette les dates tardives des réunions de la commission de travaux qui s'est tenue alors que la consultation des entreprises était lancée. Il considère que son avis ne pouvait pas être pris en compte.

Monsieur le Maire lui répond que, dans un meilleur climat, il aurait pu entendre ses remarques.

Monsieur PRIGENT rappelle que ce projet d'aménagement est identique au précédent. Il considère qu'il n'y avait pas lieu de tout analyser à nouveau.

Monsieur le Maire regrette que les rapports avec l'opposition soient si conflictuels. Il aurait préféré une meilleure collaboration. Il constate cependant que la participation de Madame LE VOGUER au CCAS est très constructive.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour les travaux de voirie des rues Jean le Bivic et Jean Gonidec a été lancée le 6 mai 2015 selon l'article 28 du Code des marchés publics (procédure adaptée).
Il informe que les entreprises ont remis leurs offres le 26 mai dernier et que la commission en charge de l'analyse des offres propose de retenir l'entreprise EUROVIA, sise pour ZI de Grâces - 3, rue Locménard 22204 GUINGAMP cedex pour un montant de 127 394.40 € HT (tranche ferme et tranche conditionnelle).

VU l'article 28 du Code des marchés publics,
VU l'avis émis par la commission en charge de l'analyse des offres le 1er juin 2015,
VU le rapport d'analyse remis par le maître d'œuvre,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 48 du budget principal de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et une voix contre (Monsieur MORVAN, qui s'est senti écarté du dossier)

DECIDE D'ATTRIBUER le marché de travaux de voirie et de réfection des trottoirs de la manière suivante :
EUROVIA, sise pour ZI de Grâces - 3, rue Locménard 22204 GUINGAMP cedex pour un montant de 127 394.40 € HT (tranches ferme et conditionnelle).

AUTORISE le maire à signer le marché.

b. Effacement des réseaux rue Darsel, Sainte-Anne et Jean Gonidec

Effacement des réseaux basse tension et éclairage public

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet d'effacement des réseaux basse tension des rues Darsel, Jean Gonidec et Sainte-Anne pour un montant estimatif de 125 000 € HT.
Notre commune, ayant transféré la compétence électricité au syndicat versera au syndicat une subvention d'équipement au taux de 30 % (37 500 €) conformément au règlement financier calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise.

Le projet d'aménagement de l'éclairage public des rues Darsel, Jean Gonidec et Sainte-Anne pour un montant estimatif de 85 000 € HT.
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, elle versera au syndicat une subvention d'équipement au taux de 60 % (51 000 €) conformément au règlement financier calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise augmentée de frais de maitrise d'œuvre au taux de 5 %.

4. Effacement du réseau téléphonique

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de confier au syndicat départemental d'énergie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique des rues Darsel, Jean Gonidec et Sainte-Anne pour un montant de 28 000 € TTC conformément au règlement.

Notre commune, ayant transféré cette compétence au syndicat versera au syndicat une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière "travaux sur les infrastructures de communication électronique".
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à participer au câblage téléphonique à hauteur de 3000 € HT.

5. Finances

a. Fonds de péréquation intercommunal et communal : modalités de répartition

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est destiné à réduire les écarts de richesse entre les ensembles intercommunaux constitués des communes et de leur EPCI.
Le montant de ce fonds pour le territoire est de 446 011 € pour l'année 2015 contre 330 408 € l'an dernier.
Ce fonds peut être réparti de différentes manières. Il existe ainsi un régime de droit commun, un régime dérogatoire déterminé ainsi qu'un régime dérogatoire libre.
Le conseil communautaire réuni le 2 juin 2015 a décidé d'adopter le régime dérogatoire libre afin que la communauté de communes bénéficie du fonds à hauteur de 330 408 €, soit le même montant que perçu l'an passé.
Les 115 602 € restants seraient partagés entre les communes membres en fonction de critères liés à la population DGF, le revenu par habitant, le potentiel fiscal par habitant ainsi que le potentiel financier par habitant. La sommes restituée à la commune de Lanvollon serait de 8 913 €.
La majorité qualifiée requise pour l'adoption de ce régime dérogatoire a été obtenue en conseil communautaire (2/3 du conseil communautaire).
Il convient désormais que chaque conseil municipal délibère favorablement à cette proposition.

Monsieur le Maire explique les raisons pour lesquelles il souhaite proposer l'adoption de ce régime dérogatoire. Il rappelle notamment que de nombreuses compétences optionnelles ont été transférées à la communauté de communes et cite pour exemple le schéma directeur d'assainissement collectif ainsi que la prise en charge financière de l'intégralité de l'inventaire des zones humides sur le territoire.

Monsieur Pascal LACROIX n'est pas défavorable à cette mesure mais espère que la communauté de communes engage, comme les communes, des mesures d'économies.

Monsieur MORVAN et Monsieur le Maire considèrent que la totalité de ce fonds aurait dû être versé à la communauté de communes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition du conseil communautaire d'adopter le régime dérogatoire libre du fonds de péréquation intercommunal et communal tel que délibéré en conseil communautaire le 2 juin 2015 soit 330 408 € au bénéfice de la communauté de communes Lanvollon- Plouha et 115 603 € au bénéfice des communes.

b. Tarifs : actualisation du tarif du restaurant scolaire

Monsieur LACROIX informe l'assemblée que le SIRESCOL, réuni le 15 janvier dernier, a procédé à une augmentation de ses tarifs de 0.5 %. Pour l'année scolaire 2015-2016. Le prix d'un repas facturé par le SIRESCOL passera de 2.92 € TTC à 2.93 € TTC soit une augmentation de 1 centime.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répercuter cette augmentation sur le prix du repas facturé par la commune aux élèves de l'école publique.
Le prix d'un repas est actuellement de 3.19 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer le prix d'un repas scolaire à 3.20 € à compter du 1er septembre 2015.

c. Logements : actualisation des loyers

Monsieur LACROIX informe qu'il convient d'actualiser le prix des loyers des logements communaux pour une application au premier juillet 2015.

Vu l'évolution de l'indice de référence des loyers au dernier trimestre 2014 à 0. 37 % ;

Monsieur LACROIX propose de revaloriser les loyers ainsi :

Ancienne gendarmerie 29 rue de la Gare			
N° de logt	Ancien loyer	Nouveau loyer	Aug. De :
N°1	408.83	410.34	1.51
N°2	415.51	417.05	1.54
N°3	408.83	410.34	1.51
N°4	439.42	441.05	1.63
N°5	334.37	335.60	1.23
N°6	391.34	392.79	1.45

Dispensaire 7, rue Pasteur			
N° de logt	Ancien loyer	Nouveau loyer	Aug. De :
N°1	150.85	151.41	0.56
N°2	246.49	247.40	0.91

AJP 4, place du marché au blé			
N° de logt	Ancien loyer	Nouveau loyer	Aug. De :
N°1	339.42	340.68	1.26
N°2	340.37	341.63	1.26

Ancienne Maison Pattier, 4 rue du Leff			
N° de logt	Ancien loyer	Nouveau loyer	Aug. De :
N°1	209.41	210.18	0.77
N°2	383.94	385.36	1.42

Logement perception, 8 rue St Jacques			
N° de logt	Ancien loyer	Nouveau loyer	Aug. De :
N°1	529.02	530.98	1.96

Logement école, 2 rue de la Boissière			
N° de logt	Ancien loyer	Nouveau loyer	Aug. De :
N°1	162.92	163.52	0.60

Logement 'Les Hars', 29 rue de la gare			
N° de logt	Ancien loyer	Nouveau loyer	Aug. De :
N°1	162.92	163.52	0.60

TOTAL	4606.25	16.98

Monsieur PRIGENT rappelle que chaque logement est entièrement rénové quand il est vacant.

Il informe qu'il travaille actuellement à l'isolation extérieure de chaque logement communal.

Madame LALLES considère que l'augmentation présentera un coût administratif supérieur au gain.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 voix contre (Mesdames LALLES et LE VOGUER et Messieurs MORVAN et CONAN par procuration).

APPROUVE l'actualisation du montant des loyers communaux comme présenté dans le tableau ci-dessus.

d. .Diverses cessions

Monsieur PRIGENT informe qu'il convient de céder divers matériels :

Cession de caissons pour 468 € (3.6 t à 130 € la tonne)
Cession de l'ancienne tondeuse Kubota pour 4500 € HT et TTC
Cession de l'ancienne remorque le maître pour 500 € HT et TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

AUTORISE le Maire à procéder aux cessions des biens cités ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

6. Agrandissement du cimetière : achat du terrain

Monsieur le Maire rappelle les difficultés actuelles que rencontre la commune quant à la gestion de son cimetière et la nécessité de procéder à son agrandissement dans les meilleurs délais.
Il convient de prime abord de procéder à l'acquisition du terrain.

Considérant l'absence d'obligation de recourir aux services de France Domaine,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** d'acquérir environ 5 500 m² de la parcelle cadastrée A n° 1902 au prix de 5 € du m² soit environ 27 500 € . Les frais d'acte et de bornage sont chacun en ce qui les concerne estimés à 2000 € .
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat ;
- **DIT** que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune
- **DIT** que la commune aménagera à ses frais une clôture et la plantation d'une haie végétale entre le terrain acquis et le terrain demeurant propriété des vendeurs.
- **ACCEPTE** le principe de lancer une procédure de modification du PLU en vue de supprimer l'emplacement réservé n° 7. Il est néanmoins précisé que cette suppression ne sera effective qu'à l'issue d'une procédure dite de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et ainsi d'un vote du conseil municipal au vu de tous les éléments du dossier.

Monsieur le Maire précise qu'il convient désormais de conclure un marché de maitrise d'œuvre.

7. Mise à disposition du centre médico-social

Le centre de gestion des Côtes d'Armor, la mutualité sociale agricole ainsi que divers autres organismes souhaitent utiliser le centre médico-social de Lanvollon pour y effectuer les visites de médecine préventive du travail.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la mise à disposition du centre médico-social à divers organismes en charge de la médecine professionnelle,
- **AUTORISE** le Maire à convenir des modalités de ces mises à dispositions au moyen de conventions dans lesquelles seront précisées les modalités d'occupation ainsi que la participation financière des organismes en fonction du coût réel de fonctionnement du bâtiment (entretien, téléphonie, électricité).

8. Informations diverses

Dans le cadre de la rénovation des réseaux d'assainissement, Monsieur le Maire informe que la consultation des entreprises a abouti à retenir l'offre de maîtrise d'œuvre du cabinet A et T Ouest pour un montant de 6 905.20 € HT.

Monsieur MORVAN souhaite savoir qui a rebouché le passage de l'impasse des Fontaines.
Monsieur le Maire lui répond que c'est le propriétaire du terrain lui-même. Il ajoute qu'à cet endroit, une ouverture sur l'ancienne maison Michel appartenant au CCAS a été effectuée sans autorisation. Etant donné sa proximité avec la propriété voisine, il conviendra d'y installer un carreau opaque.

Sur demande de précisions, Monsieur SAPIN informe que, suite à la commission de sécurité relative à l'organisation de la fête de la Saint Jean, il a souhaité informer les commerçants du risque élevé de contrôles des autorités sanitaires le jour de la fête. Il regrette que ce geste n'ait pas été compris de tous.

Madame Le Voguer rappelle le courrier qu'elle a adressé au maire concernant les plaintes qu'elle a reçues quant à la nouvelle organisation du marché hebdomadaire.

Monsieur SAPIN l'informe qu'une réunion s'est tenue avec les commerçants ambulants qui se sont dits satisfaits de la mesure.

Madame LALLES informe qu'il convient d'effacer des inscriptions à l'intérieur de l'abri-bus situé rue Saint-Yves.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze
Le vendredi 10 juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET, adjoints,
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Estelle GUYOT, Madame Marie-Annick THOMAS, Monsieur Christian TRILLA, Madame Florence QUATTRIN, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN, conseillers municipaux.
Monsieur Evence LE GOAS est représenté par Madame Patricia MARTIN
Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Florence QUATTRIN a été désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2015

Concernant l'approbation de la modification du Plan local d'urbanisme, Monsieur MORVAN souhaite qu'il soit noté qu'il considérait insuffisant un recul de construction de trois mètres par rapport aux voies.

Concernant le projet d'agrandissement du cimetière, Madame LE VOGUER souhaite qu'il soit ajouté qu'elle suggérait un passage piétonnier entre le cimetière actuel et son agrandissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 5 juin 2015.

2. Inventaire des zones humides : validation

Madame Caroline GUEGAIN, technicienne du SMEGA présente le travail qu'elle a effectué appuyée par le comité de pilotage.
L'inventaire des zones humides et des cours d'eau a été réalisé par le SMEGA sur la commune de Lanvollon selon les prescriptions du SAGE Argoat Goëlo.

La démarche de concertation a démarré le 26 janvier 2015 par une réunion publique d'information.

A cette occasion, conformément à la méthodologie du SAGE, la commune a composé un Comité de pilotage associant le monde agricole, associations locales de protection de l'environnement, élus et personnes « mémoires » ayant une bonne connaissance du territoire communal.

L'inventaire de terrain s'est déroulé en février et mars 2015. La population a été informée par voie de presse.

Après présentation de la carte au groupe de travail, des retours sur le terrain ont été réalisés sur les secteurs qui posaient question.

La carte des zones humides et des cours d'eau a ensuite été mise en consultation en mairie durant une période de 1 mois, du 22 avril au 23 mai 2015.

Au cours de cette période, la population locale a pu émettre des remarques sur un cahier en mairie. Le groupe de travail s'est ensuite réuni afin d'examiner ces remarques et d'y apporter une réponse.

La carte de l'inventaire est donc proposée pour validation au Conseil Municipal.

Les résultats de l'inventaire seront ensuite proposés à la Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE Argoat Trégor Goëlo pour validation le 8 septembre 2015.

A l'issue de cette démarche, le SMEGA remettra le rapport d'études validé à la commune.

Sur demande de Monsieur CONAN, Madame GUEGAIN explique que le projet de construction d'une caserne sur une zone humide est soumis à trois conditions :

Le projet doit être considéré d'intérêt général, l'absence d'alternative avérée à la destruction de la zone humide doit être démontrée de même que doit être épuisé l'ensemble des scénarii permettant un évitement ou une limitation de la destruction des zones.
Elle précise que la compensation doit se faire sur une zone humide de même nature, en l'occurrence sur une zone humide de source.

Sur une interrogation de Monsieur CONAN, Madame GUEGAIN confirme que le talus anti-bruit entamé le long de la route départementale était autorisé dans la mesure où la parcelle concernée ne dépassait pas 1000 m². Il ne pourra pas en revanche être prolongé.

Monsieur PRIGENT s'étonne qu'au moment de l'étude des lotissements, la commune ait préféré recourir à un cabinet privé plutôt qu'au SMEGA pour analyser le sol.

Monsieur CONAN répond que c'est le promoteur privé qui avait commandé cette étude que la commune n'a donc pas payée.

Les deux études étant contradictoires, Monsieur LACROIX suggère de regarder de plus près le rapport du cabinet privé.

Sur demande de Monsieur MORVAN, Madame GUEGAIN précise que les sondages ont été effectués à 80 cm de profondeur.
Avant de conclure, Monsieur le Maire souhaite donner la parole aux membres du comité de pilotage. Monsieur NICOL, associé en tant que représentant du forum citoyen, souligne le sérieux et l'excellent état d'esprit qui ont animé ce groupe.

Monsieur MORVAN considère que la minorité n'a pas été associée au projet et Monsieur CONAN aurait souhaité qu'un élu de la minorité soit convié au groupe.

Monsieur le Maire explique que la composition du comité de pilotage ne prévoyait que deux élus et rappelle que chacun a été suffisamment informé de l'ouverture des visites à tout administré, à fortiori aux élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, trois contre (Madame LE VOGUER, Messieurs CONAN et MORVAN qui considèrent ne pas avoir été associés à la démarche) et une abstention (Madame LALLES)

APPROUVE l'inventaire des zones humides tel que réalisé par le SMEGA et le groupe de pilotage.

Monsieur PERRIN, membre du comité de pilotage, considère qu'en n'approuvant pas le classement, les élus de la minorité remettent en cause le travail de ce groupe.

3. Urbanisme : lancement de la procédure de modification simplifiée

Monsieur le Maire informe que le projet d'achat du terrain en vue de l'agrandissement du cimetière nécessite la levée du reste de l'emplacement réservé n°7. Il souhaite saisir cette opportunité pour réfléchir sur l'ensemble des emplacements réservés.

Une procédure de modification simplifiée du PLU est nécessaire et suffisante à la réalisation de ce projet.

Il rappelle que la procédure de modification du PLU ne porte pas atteinte aux orientations définies par le PADD du PLU approuvé le 9 novembre 2007.

La procédure de modification du PLU prévue par l'article L 123-13-3 du code de l'urbanisme, peut en effet être utilisée dans les cas suivants :
- Rectification d'une erreur matérielle
- Augmentation inférieure à 20 % du CES, de la hauteur maximale des constructions, des plafonds des constructions limitées des constructions existantes
- Augmentation jusqu'à 50 % des règles de densité pour le logement social (L127-1)
- Augmentation jusqu'à 30 % des règles de densité pour les logements à haute performance énergétique (L128-1 et 1)

Tous les cas n'entrant pas dans le champ d'application de la révision et de la modification.

Tel étant le cas, la modification simplifiée du PLU est prescrite par délibération du conseil municipal qui prévoit d'assouplir les règles de constructibilité des zones UA et UC inscrites dans le règlement.

- **VU** le code général des collectivités territoriales,
- **VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-13-3, L 127-1, L128-1, L 128-2 et L 123-11 du code de l'urbanisme.
- **VU** le PLU approuvé le 9 novembre 2007
- **VU** le projet de modification présenté ce jour,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- **DECIDE DE PRESCRIRE** la modification simplifiée du PLU précitée.
- **DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la procédure de modification simplifiée du PLU, qui consiste à maintenir ou supprimer les emplacements réservés figurant au plan local d'urbanisme.

Les étapes de la procédure seront les suivantes :
- réunion de la commission urbanisme afin de définir le projet
- notification du projet de modification aux personnes publiques associées prévues, conformément notamment aux dispositions de l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, à savoir : le Préfet et ses principaux services (remarque notamment la DDTM/SPLU/UA, le STAP....) au Président du Conseil Régional, au Président du Conseil Général, aux Présidents des Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers), au Président de l'EPCI chargé de l'élaboration ou du suivi du Scot, à la communauté de communes compétente.

Mise à disposition du dossier au public

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Elle pourra être consultée en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

4. Finances :

a. Décision modificative de crédits

Monsieur LACROIX informe l'assemblée qu'il convient de modifier des affectations de crédits de différents budgets.

- **VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
- **VU** la délibération du 27 mars 2015 approuvant le budget principal de la commune ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Budget principal		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 6413 personnel non titulaire		2 500
DF 023 virement	2 500	
RI 021 virement	2 500	
DI opération 78 PLU		6 500
DI opération 48 divers travaux de voirie	9 000	

b. Radar pédagogique : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur SAPIN informe l'assemblée de son intention d'installer deux radars pédagogiques sur la commune : l'un fixe dans le bas de la rue de la gare, l'autre mobile sera dans un premier temps installé dans la rue du Trégor.

L'entreprise Elan cité d'Orvault propose la fourniture de deux radars pour un montant de 4 366.44 € HT.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental subventionne les opérations de sécurité dans les communes et communautés de communes de moins de 10 000 habitants.
Les équipements de sécurité sont subventionnables à hauteur de 30 % du coût hors taxe de l'équipement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter du Département une aide au titre des opérations de sécurité.

c. Dégrèvement pour fuite d'eau

Monsieur le Maire informe que le bureau communautaire a décidé d'accorder des dégrèvements pour fuite d'eau à la SCI Entem situé 10 B rue Saint Yves et Monsieur Yves Le Jan demeurant 13 rue Saint Jacques.

Dans la mesure où les critères établis par la Communauté de Communes (consommation deux fois supérieure au volume habituellement constaté sur une période identique et débit de fuite d'un minimum de 300 litres par jour) sont réunis, Monsieur le Maire propose d'accorder le dégrèvement de la part assainissement correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le dégrèvement pour fuite d'eau de la part assainissement à La SCI Entem pour un volume de 98 m3 et à Monsieur Yves Le Jan pour un volume de 14 m3.

5. Personnel : signature d'un contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite signer avec Monsieur Ludovic MULLER un contrat d'apprentissage. Ce contrat, d'une durée de deux ans démarrerait au 1er septembre 2015. Monsieur MULLER serait accueilli au sein du service des espaces verts. Jean-Paul RAULO, responsable du service, exercerait les missions de maître de stage.

- **VU** la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives au contrat d'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du travail,
- **VU** le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
- **VU** le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,
- **VU** la saisine du comité technique paritaire auprès du Centre de gestion des Côtes d'Armor,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** le recours au contrat d'apprentissage ;
- **DECIDE** de conclure dès la rentrée scolaire un contrat d'apprentissage au sein du service des espaces verts en vue de la préparation du diplôme de CAP paysagiste pour une durée de deux ans ;
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au contrat.

6. Cession d'une emprise de terrain au Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation du giratoire de la rue des Fontaines nécessite l'incorporation d'une emprise de la parcelle A n° 1601 au domaine routier départemental. Cette parcelle appartient au domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** la cession d'environ 62 m2 de la parcelle A n° 1601 au Conseil Départemental des Côtes d'Armor moyennant l'euro symbolique.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

7. Informations diverses

Monsieur François MORVAN informe qu'il a reçu la convocation écrite au conseil municipal la veille de la réunion. Il confirme qu'il avait bien reçu l'ensemble des éléments par courriel la semaine précédente.

Monsieur le Maire informe qu'une branche d'un cyprès du parc est tombée sur la toiture de la propriété de Monsieur Entem. Tous les arbres du fond du parc seront élagués afin d'éviter que ce genre d'événement ne se reproduise.

Monsieur PRIGENT informe que les travaux de voirie des rues Jean Gonidec et Jean Bivic démarreront à la fin du mois d'août.
L'enrobé des places de stationnement de Kervaudry et de la cité Bel Air sera effectué au courant du mois de septembre. Les agents des services techniques effectuent actuellement la pose des bordures à Kervaudry.
Enfin, l'entreprise Le Du a démarré l'effacement des réseaux des rues Darsel, Saint-Anne et Jean Gonidec.

En ce qui concerne l'assainissement, le passage d'une caméra et de l'hydrocureuse a révélé des cassures sur le réseau.

Une réunion de l'ensemble des partenaires de la commune (SATESE, police de l'eau, agence de l'eau, ADAC) a été provoquée le 29 juin afin de déterminer les priorités en matière de travaux d'assainissement.

Le seuil des intercommunalités devrait être porté à 15 000 habitants, ce qui n'oblige plus la communauté de communes Lanvollon-Plouha à s'unir à une autre intercommunalité.

Chaque élu a reçu une invitation du Maire de Lannebert à participer à une réunion d'information sur les communes nouvelles le jeudi 16 juillet.

Monsieur MORVAN considère que les 750 kg utiles que peut supporter le nouveau véhicule des services techniques est insuffisant.

Monsieur PRIGENT répond que ce véhicule suffit à l'usage du service. Il est d'autant plus intéressant qu'un permis B (véhicules légers) suffit à le conduire.

Madame LE VOGUER informe que des jeunes parents souhaiteraient que les jeux du jardin public soient actualisés et sécurisés.

Monsieur PRIGENT lui répond qu'il a sollicité des devis pour l'achat de nouveaux jeux afin de les budgétiser l'an prochain et solliciter en amont des subventions du fonds leader.

Madame LE VOGUER souhaite savoir s'il est prévu d'installer une nouvelle porte à la bibliothèque.

Monsieur LACROIX l'informe que plutôt que de changer la porte d'entrée, il conviendra de mener une réflexion d'ensemble sur le bâtiment dans la mesure où il est question de déplacer les bureaux de l'office du tourisme.

Madame LALLES demande une police d'écriture plus grande sur le bulletin municipal et fait remarquer que le papier intérieur est trop épais.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15 minutes.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze
Le vendredi 18 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET, adjoints,
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle GUYOT, Madame Marie-Annick THOMAS, Monsieur Christian TRILLA, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN, conseillers municipaux.
Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Monsieur Alain SAPIN est représenté par Marie Annick THOMAS
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir cette fonction.

.....

Monsieur le Maire informe qu'il demandera que le dernier point relatif à un protocole de médiation soit débattu à huis clos.

.....

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2015

Concernant l'inventaire des zones humides, Monsieur Jean-Louis CONAN souhaite qu'il soit précisé que l'abandon du projet de lotissement à Dreuzlan est un choix de la nouvelle municipalité car la décision a été prise avant que ne soient rendues les conclusions du SMEGA.

Avant l'information relative à la charge utile du nouveau véhicule des services techniques, Monsieur MORVAN souhaite qu'il soit précisé qu'il avait posé la question de cette charge utile.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 10 juillet 2015.

2. Intercommunalité : réflexion sur les rapprochements

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée communautaire a débattu le 2 juin 2015 sur les rapprochements de communautés.
Comptant plus de 15 000 habitants, la communauté de communes Lanvollon-Plouha n'est pas contrainte à fusionner avec une autre communauté. Néanmoins l'assemblée communautaire a émis ce souhait de rapprochement afin de ne pas écarter la communauté de communes de cette dynamique.
Le Président de la Communauté de Communes suggère un rapprochement avec Le Leff communauté et la communauté de communes Sud-Goëlo et souhaite désormais que ce sujet soit soumis pour avis aux conseils municipaux.

Monsieur NICOLAZIC se dit également favorable à cette solution

Monsieur MORVAN est favorable au regroupement des quatre communautés que sont Lanvollon-Plouha, Sud-Goëlo, Leff Communauté et Paimpol-Goëlo car il considère que franchir le seuil de 50 000 habitants est intéressant et que la communauté de communes Lanvollon-Plouha serait idéalement située au centre de ce territoire. A défaut il choisirait le rapprochement des trois communautés de communes.

Monsieur CONAN regrette le temps perdu et craint que la solution retenue par Monsieur le Préfet soit le territoire du pays de Guingamp. Monsieur NICOLAZIC indique que le temps perdu n'est pas imputable à la communauté de communes Lanvollon-Plouha. Il affirme que les élus communautaires ne sont pas favorables à une intercommunalité calquée sur le territoire du pays de Guingamp.

Monsieur PRIGENT et Monsieur LACROIX insistent sur l'importance de présenter un projet, de porter une attention particulière aux considérations financières, aux taux d'imposition, aux moyens humains.
Par 18 voix pour et une abstention (Madame Marie-Annick THOMAS), le conseil municipal se dit favorable à la construction d'une intercommunalité qui regrouperait les trois communautés de communes que sont Leff Communauté, Sud-Goëlo et Lanvollon - Plouha.

3. Travaux

a. Travaux de voirie du lotissement de Kérouel : avenant

Vu la délibération en date du 22 mars 2013 portant attribution du lot n°1 (voirie) du marché de travaux de voirie définitive des lotissements de Kérouel à la SARL SPTP pour un montant de 282 574.90 €HT ;

Considérant qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget principal de la commune (opération n°73) ;
Considérant la proposition d'avenant du maître d'œuvre portant notamment sur la pose de bordures supplémentaires et la fourniture de panneaux de signalisation supplémentaires ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
- **AUTORISE** le Maire à signer un projet d'avenant pour un montant de 13 162 € HT.

Monsieur PRIGENT précise que l'entreprise doit également aspirer les micro-billes ayant entraîné des taches de rouille.

b. Aménagement de la rue du Leff : convention d'occupation du domaine et demande de participation financière au titre des aménagements de sécurité

Monsieur Prigent présente le projet d'aménagement de la rue du Leff qui consiste en la création d'un chemin piétonnier. Monsieur MORVAN suggère que cette voie soit mixte : accessible aux piétons et aux cycles.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de déterminer les limites de propriété afin de s'assurer de ne pas empiéter sur la parcelle cultivée.

Monsieur CONAN propose, si cela pose trop de difficultés, d'aménager le cheminement de l'autre côté de la voie mais cela supposera des traversées de route.

Monsieur le Maire informe que ce projet est éligible aux subventions du Conseil Départemental au titre des opérations de sécurité.

Une partie de l'opération (le busage étant exclu) sera subventionnable à hauteur de 30 % du coût hors-taxe du projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public départemental (rue du Leff) et à solliciter du Département une aide financière au titre des opérations de sécurité.

4. Finances

a. Décision modificative de crédits

Monsieur LACROIX informe l'assemblée qu'il convient de modifier des affectations de crédits du budget principal.

- **VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
- **VU** la délibération du 27 mars 2015 approuvant le budget principal de la commune ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Budget principal		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Opé 48 divers travaux de voirie	24 900	
Opé 73 voirie de Kérouel		9 700
Opé 50 voirie rue du parc		13 200
Opé 55 matériel des services techniques		2 000

b. Actualisation de la prime de fin d'année du personnel communal

Monsieur le Maire rappelle qu'une prime de fin d'année est octroyée à l'ensemble du personnel communal.

Il rappelle les conditions d'attribution de la prime :
La prime est allouée au personnel titulaire, à temps complet ou non complet ainsi qu'à temps partiel.
Elle est allouée au personnel non titulaire, à temps complet ou non complet, à temps partiel qui présente 6 mois d'ancienneté au 1er novembre de l'année n.
La prime est versée au prorata du temps effectivement travaillé, abstraction faite des arrêts de travail inférieurs ou égaux à 20 jours cumulés (du 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n).
Pour les arrêts de travail supérieurs à 20 jours cumulés, la prime est réduite pour la valeur de 1/30ème du montant mensuel par jour d'arrêt, abstraction faite des congés de maternité et paternité, des accidents de travail imputables au service, des congés de longue maladie et des congés de grave maladie.
Monsieur LACROIX précise les modalités de l'actualisation de la prime.
La prime de fin d'année est versée individuellement et directement à chaque agent et budgétisée au chapitre 012- charges de personnel. Elle est soumise à la CSG et au RDS, à la cotisation sécurité sociale et IRCANTEC pour les agents affiliés au régime général de la sécurité sociale.
Sur demande de Madame LE VOGUER, Monsieur le Maire précise que 21 agents dont 7 à temps partiel, bénéficient de cette prime.

- **VU** la délibération du conseil municipal de Lanvollon en date du 7 décembre 1984 portant création de la prime annuelle du personnel communal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
- **DECIDE** que le montant de la prime de fin d'année 2015 sera porté de 1 291.50 € à 1297.96 € pour un temps complet soit une augmentation de 0.5 %.

b.Participations financières au titre de l'occupation des salles communales

Monsieur le Maire rappelle son intention de faire participer les associations aux charges liées au fonctionnement des salles communales.

Pascal LACROIX expose les coûts de revient annuels (charges d'énergie, d'entretien, d'assurances, de personnel etc…) des salles communales et propose une répartition des charges en fonction du temps d'utilisation des associations. Il considère que plutôt que de baisser les subventions, une telle démarche ne peut qu'inciter à faire attention aux dépenses d'énergie.

Monsieur GOUTIERS précise toutefois qu'il faut maintenir le tissu associatif et veiller à ne pas faire fuir les associations pour des considérations financières.

Monsieur LACROIX précise qu'il conviendra de rédiger des avenants aux conventions d'occupation des salles afin de prévoir cette participation.

Monsieur MORVAN désapprouve la participation financière d'Ateliers Loisirs alors que d'autres associations ne seront pas amenées à participer.

Après en avoir délibéré, 18 voix pour et une abstention (Monsieur Morvan, favorable au principe de la participation mais défavorable au traitement d'Ateliers et Loisirs).

5. Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques

Monsieur le Maire exprime le souhait de proposer l'accès à une borne de recharge pour les véhicules électriques. Il convient ainsi de transférer cette compétence au Syndicat départemental d'électricité qui l'exerce puis de proposer un emplacement à cette borne.

Monsieur le Maire suggère le parking de la rue des Fontaines, devant la résidence Henri Terret. Monsieur CONAN précise qu'un fourreau traverse la route à ce niveau.

VU les dispositions du code général des collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques" aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités,
VU l'article 3-2-5 des statuts du Syndicat Départemental d'Energie entériné par arrêté préfectoral en date du 21 mars 2014 habilitant le SDE 22 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
VU l'article 8 des statuts du SDE 22 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,
VU le souhait exprimé par la commune de se porter candidate à l'implantation de bornes de recharge sur son territoire en cohérence avec un schéma de déploiement départemental;
VU la délibération du comité syndical du SDE 22 en date du 7/04/2014 portant sur le schéma de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en Côtes d'Armor,

CONSIDERANT que le SDE 22 souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,
CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article 2 des statuts du SDE 22, le transfert de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques" suppose les délibérations concordantes du comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve le transfert de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques» au SDE 22 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

6. Attribution des logements communaux : création d'une commission d'attribution

Monsieur le Maire fait part de son souhait de créer une commission d'attribution des logements appartenant à la commune afin de permettre une plus grande transparence de cette procédure. Il propose que cette commission soit composée de Madame NIVET, Monsieur LACROIX, Monsieur GLO et Madame LALLES et de lui-même.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal
- **APPROUVE** la création d'une commission d'attribution des logements communaux
- **DIT** que cette commission sera composée de Madame Sandrine NIVET, Monsieur Pascal LACROIX, Monsieur Pierre GLO et Madame Jocelyne LALLES et sera présidée par Monsieur Arsène NICOLAZIC ;
- **DIT** que l'attribution des logements se fera selon la règle de la majorité simple avec voix prépondérante pour le président en cas de partage des voix.

7. Mise à disposition d'un bureau au comité d'animation : renouvellement de la convention

Monsieur le Maire rappelle que le comité d'animation bénéficie depuis le 1er octobre 2012 de la mise à disposition d'un local dans l'annexe de la mairie. Cette convention conclue pour une durée limitée est obsolète.

Monsieur le Maire propose de la renouveler pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
- **APPROUVE** la mise à disposition d'un local de l'annexe de la mairie au comité d'animation à durée indéterminée
- **AUTORISE** le maire à signer une convention d'occupation.

8. Informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réponse apportée par le Président du Conseil Départemental à sa demande de ne pas barrer l'accès de la rue Sainte Anne par la route départementale.

La réponse est favorable et confirme la proposition du maire d'interdire aux véhicules provenant de Saint-Brieuc de tourner à gauche et d'interdire aux véhicules quittant la rue Sainte-Anne de tourner à gauche direction Paimpol.

La commission urbanisme s'est réunie le 9 septembre afin de convenir, d'une part, des emplacements réservés devant être enlevés du document graphique du fait de leur réalisation et pour permettre, d'autre part, la réalisation du projet d'extension du cimetière.

Bilan de la rentrée scolaire : Madame MARTIN informe que l'école Yves Jouan compte 175 élèves dont 140 participent aux temps d'activités périscolaires.

Voirie : Monsieur Prigent fait part de l'avancée des travaux de voirie réalisés par l'entreprise Eurovia dans la rue Joseph Darsel. Il informe qu'un passage des caméras dans les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées a permis de constater la nécessité de les chemiser par endroit. La prestation confiée à l'entreprise ATEC coûtera 14 200 € HT et ne retardera pas le chantier.
Il informe que le parking de Kervaudry ainsi que celui de la cité Bel-Air ont été enrobés. Les travaux de voirie se poursuivront sur la rue des Ajoncs d'Or (excepté la partie où l'assainissement doit être réhabilité).

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de monsieur CONAN qui souhaitait une discussion sur le sujet de l'accueil de migrants.
Monsieur le Maire se dit très concerné par ce sujet mais considère que prendre une décision serait prématuré. Il informe qu'un débat a été engagé au niveau communautaire et tient à une réflexion sur le sujet mais en prenant en compte tous les paramètres.
Monsieur CONAN considère qu'il est urgent de réagir et propose la mise à disposition de trois locaux appartenant à la commune.
Madame MARTIN considère qu'il est plutôt urgent de réfléchir.

En ce qui concerne les communes nouvelles, Monsieur CONAN rappelle la réunion qui s'est tenue au courant du mois de juillet à Lannebert. Il aurait souhaité un compte rendu de cette réunion et demande au maire de le tenir informé des évolutions.

Monsieur MORVAN craint que le panneau d'affichage lumineux attire trop l'œil des conducteurs et ne provoque ainsi des accidents de la circulation. Il considère d'autre part que les informations diffusées ne sont pas intéressantes.
Il informe que des matériaux sont à enlever sur le parking de la rue des Fontaines.
Il fait part du dégât des eaux dont ont été victimes des riverains de la rue Edouard Duval. Monsieur le Maire lui répond que les origines doivent être déterminées, il est possible mais pas certain que la commune en soit responsable.
Sur demande de Madame LALLES, Monsieur PRIGENT précise les conditions d'adhésion de la commune à la coopérative de Languidoué. La commune peut disposer d'engins comme la nacelle à prix intéressant.
Madame LALLES informe que l'éclairage public ne fonctionne pas dans la route de Kérouel. Monsieur PRIGENT lui répond que le syndicat départemental d'énergie va intervenir.

TRAVAUX

Les lotissements J. DARSEL, J. LE GONIDEC, 19 Mars 1962, P COIQUAUD font peau neuve.

Les travaux réalisés dans ces lotissements sont de deux ordres :

- **effacement des réseaux : basse tension, téléphone et éclairage public**
- **réaménagement des trottoirs**

La tranche de travaux des rues J. Darsel a démarré en Juillet 2015 par l'effacement des réseaux effectué par l'entreprise LE DU de Chatelaudren sous la maîtrise d'œuvre du SDE (Syndicat Départemental d'Electrification) qui participe financièrement à cette opération notamment la basse tension et l'éclairage public. La partie téléphonie est entièrement à charge de la commune. Le planning de travaux a été bien respecté par l'entreprise LE DU permettant ainsi à l'entreprise EUROVIA de poursuivre les travaux de réaménagements de trottoirs, sous la maîtrise d'œuvre d'AT Ouest.

L'ensemble des vieilles bordures a été enlevé pour la pose d'une bordure ciment de type T2 ; la largeur des trottoirs est portée à 1,40 m pour faciliter l'accès aux personnes handicapées (PMR : personne à mobilité réduite). De ce fait, la voie se limite à 5,00 m, réduisant ainsi la vitesse. Au niveau de la rue J. Le Gonidec, un aménagement a été réalisé pour faciliter l'accès aux camions d'ordures ménagères notamment.

L'ensemble des travaux se chiffre pour la commune à :

- **Effacement des réseaux :**
  - Basse tension : 37 500 €
  - Eclairage public : 51 000 €
  - Téléphone : 30 478,73 €

- **Réaménagements trottoirs :**
  166 632,07 € TTC

Au terme de la réalisation de l'ensemble de ces travaux, nous constatons un avenant de 9 635,81 € HT (soit 8 % du montant initial) qui s'explique de la façon suivante :

Reprofilage de la voirie de Dreuzlan au vu de son mauvais état pour 1598 € HT
Mise à niveau des cônes de regards d'eaux usées lotissement Dreuzlan pour 900 € HT
Surplus des grilles pluviales et de gargouilles qui reprennent les eaux pluviales des habitations pour 2 160 € HT

- Mise à niveau de tampons de regard qui étaient enfouis dans les trottoirs
- Pose d'accodrains pour 1 680 € HT aux entrées de propriétés

Nous tenons à remercier l'ensemble des habitants de ces lotissements qui ont subi cinq mois de travaux, mais ceci pour un environnement plus agréable.
Durant ces travaux d'aménagement de trottoirs, nous avons réalisé des réhabilitations de réseaux d'eaux usées puisque que lors du passage caméra, des anomalies ont été décelées : fissures, cassures. Bien entendu, nous ne concevons pas de faire des travaux de voirie et de laisser des réseaux en mauvais état.
Ainsi, nous avons fait appel à l'entreprise ATEC de Plerneuf pour chemiser 135 mètres linéaires de réseaux amiantés (projection d'une culotte en résine) et des interventions ponctuelles, appelées top-hat, sur des fissures. Cette intervention s'élève à 11 413 € HT et 1600 € HT de passage caméra ; bien entendu, ces coûts sont bien moindres que s'il avait fallu remplacer cette portion de canalisation amiantée.

Aménagement Lotissement DREUZLAN

Dans la continuité de l'aménagement des trottoirs G. Le Bonniec, le bureau d'études AT Ouest a élaboré un nouveau règlement de lotissement pour Dreuzlan en harmonie avec l'ensemble des lotissements G. Le Bonniec et J. Darsel.

Un cheminement piéton pour personnes à mobilité réduite a été réalisé jusqu'aux abords de la RD6 ainsi qu'un caniveau central pour la voirie à proximité du merlon et l'aménagement d'une placette de retournement qui va faciliter l'accès aux camions d'ordures ménagères notamment.

Le merlon a été recalibré, un aménagement paysager est en cours de réalisation par les services espaces verts.

La station d'épuration en surcharge hydraulique

La station d'épuration de Lanvollon, construite en 1997, d'une capacité nominale de 2700 EH (équivalent habitant) fonctionne à 58 % de sa charge organique (boues activées).

Il s'avère que notre station met en évidence des anomalies d'ordre hydraulique. Diagnostiquée en 2005/2006 par le bureau d'études DCI et confirmée lors de l'étude de la Communauté de Communes dans le cadre du schéma directeur d'assainissement collectif en 2015, la station est très réactive aux eaux pluviales et aux intrusions d'eaux de nappe, provoquant ainsi des débordements à la station et au poste de refoulement de Kerlan notamment.

Pour palier ces anomalies, des travaux vont être engagés dans le cadre d'un accord de programmation via l'agence de l'eau sur l'ensemble des réseaux défaillants de la commune.

Notre objectif est de réduire une grosse partie des eaux parasites évitant ainsi les surverses, mais aussi d'assurer le bon fonctionnement de notre station car ces surcharges hydrauliques provoquent :

- une baisse des performances épuratoires de la station
- le non respect des normes de rejet
- les débordements d'eaux usées vers le milieu naturel

Dans l'état actuel, il faudrait doubler la capacité actuelle de la station (le clarificateur). Il est préférable de régler les problèmes en amont, d'autant plus que l'agence de l'eau apportera sa contribution financière (environ 60 % d'aide)

Un accord de programmation est en cours d'élaboration en partenariat avec l'agence de l'eau et la police de l'eau afin d'être présenté et validé par le conseil municipal.

Parkings KERVAUDRY et BEL AIR

La réception des travaux des parkings Cité Bel Air et Kervaudry a eu lieu sous la maîtrise d'œuvre de la Com-Com. Ces travaux faisaient partie du bon de commande de travaux de voirie sur l'ensemble du territoire communautaire ; le montant des travaux s'élève à 17 885, 29 € HT

Pour le parking Kervaudry, la pose de bordures granit (qui étaient en stock) a été réalisée par le service technique ; un éclairage public est prévu et ce, jusqu'à l'arrière de la mairie, afin de sécuriser cet accès au personnel de la mairie. Au cours de cet hiver, un aménagement paysage sera réalisé aux pourtours du parking.

Le parking de la cité de Bel Air a subi une modification à l'entrée, il a été élargi afin d'améliorer la fluidité dans les deux sens.

Aménagement rue du LEFF "Projet de cheminement piéton"

Un busage a été réalisé le long de la clôture du Collège Notre Dame ; afin de ne pas fragiliser le mur en fibro-ciment, un parterre muni d'une bordure a été conçu et sera ensemencé de vivaces.

Le cheminement piéton sera étendu le long de cette route départementale jusqu'au carrefour de la rue des promenades. Cet aménagement va faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des amendes de police (30 % de subventions sur le montant hors taxe des travaux éligibles).

Avant cela, il nous reste à définir les limites de propriété entre la parcelle agricole de Madame BOULIOU Marguerite et le domaine public ; des travaux antérieurs auraient peut-être empiété sur la propriété privée.

Cet accès piéton sera aussi sécurisé par des poteaux balisés le long de la voie.

IMPÔTS LOCAUX

COMPRENDRE LES IMPÔTS LOCAUX

Nous venons tous de recevoir nos avis d'impôts locaux, à savoir la taxe d'habitation et/ou la taxe foncière. Sur un même avis d'imposition figurent à la fois les impôts perçus pour Lanvollon, mais aussi par la communauté de communes de Lanvollon-Plouha, les établissements publics fonciers et l'État pour la taxe d'habitation. En ce qui concerne la taxe foncière, une partie de l'impôt est également versée au Département. A noter que d'autres taxes annexes peuvent grever notre budget comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Les impôts locaux ne cessent d'augmenter, est-ce le résultat de la politique communale (augmentation des taux d'impositions) ? de lois gouvernementales ? de mauvaises déclarations ?...

En ce qui concerne les lois gouvernementales, la dernière en date appliquée pour 2015 (suppression progressive de la ½ part des veuves et veufs ayant eu un enfant = augmentation du revenu fiscal de référence) a eu des conséquences importantes pour nombre de Lanvollonnais, veuves ou veufs qui ont, pour 2015, réglé des montants très importants et qui entrainent en cascades d'autres paiements qui pour l'instant leur étaient épargnés.

Essayons d'y voir plus clair sur le calcul des impôts locaux.

LA TAXE D'HABITATION :

Le calcul de la taxe d'habitation est fondé sur une valeur locative cadastrale et la situation de votre foyer fiscal. Il prend aussi en compte la contribution à l'audiovisuel public.

CALCUL DE LA TAXE D'HABITATION : VALEUR LOCATIVE CADASTRALE (VLC)

La valeur locative correspond à un loyer théorique qui s'appliquerait à votre habitation, si celle-ci était louée. Cette VLC est évaluée par les services fiscaux d'après une déclaration souscrite l'année d'achèvement de l'habitation par le propriétaire.

Elle prend en compte la surface, les caractéristiques du logement et de ses dépendances. On obtient une "surface" théorique qui est multiplié par un forfait communal défini par les conditions locatives de ...1970, actualisé en 1980. Cela date un peu, mais l'administration revalorise annuellement ce "forfait" pour tenir compte de l'évolution des loyers par des coefficients d'actualisation et de revalorisation.

Prenons l'exemple de la même habitation lanvollonnaise, sa VLC était en 2008 de 3052 € elle était en 2014 de 3376 €, **soit 11 % d'augmentation.**

Votre situation familiale peut permettre de pondérer la valeur locative cadastrale, ce qui donne une valeur locative nette. Quelques exemples de pondérations de la valeur locative: -20% pour deux personnes à charges, - 15 % pour chacune des personnes suivantes, personnes à faibles revenus, - 10 % pour les personnes titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité ou l'allocation adultes handicapés, d'une carte d'invalidité à 80 % et d'autres encore.

Ainsi que vos revenus fiscaux : plus ils augmentent et moins vous obtenez d'abattements sur la valeur locative, c'est ce qui s'est passé pour cette année.

Pour déterminer le montant de la taxe d'habitation, les services fiscaux appliquent à la valeur locative nette les taux d'imposition votés par les collectivités locales.

LES TAUX D'IMPOSITION ONT-ILS AUGMENTÉS

	COMMUNE	COM-COM	DEPART	TAXE EQUIP	TOTAL
2008	17.17%		10.23%		27.40%
2013	17.69%	12.53%		0.16%	30.38%
2014	17.69%	12.53%		0.16%	30.38%
2015	**17.69%**	**12.53%**		**0.16%**	**30.38%**

Les taux ont augmenté depuis 2008 de 2,98%.

Ils sont dans l'ensemble assez élevés si nous les comparons aux moyennes départementales

En 2014 et 2015, ils sont stables et le resteront, car nous l'avons annoncé : pas d'augmentation de taux sur notre mandat

LES TAXES FONCIÈRES :

Alors que la taxe d'habitation est fondée sur l'occupation des locaux, les impôts fonciers reposent sur la propriété d'un bien immobilier au 01 janvier de chaque année.

IMPÔTS FONCIERS : LES DEUX TAXES FONCIÈRES

• la taxe foncière sur les propriétés bâties > des constructions fixes et permanentes
• la taxe foncière sur les propriétés non bâties > les terrains industriels, constructibles, agricoles, …
La taxe foncière du bâti et du non bâti est payée chaque année par le propriétaire de la construction, du (des) terrain(s).
Pour le bâti, elle concerne les constructions fixées au sol à perpétuelle demeure.

CALCUL DES TAXES FONCIÈRES

Les taxes foncières sont calculées à partir de trois éléments :

A) Base d'imposition = % de la valeur locative cadastrale (voir ci-dessus)
X B) par un coefficient de revalorisation voté chaque année par le Parlement
X C) les taux d'imposition votés par les collectivités locales dont Lanvollon

A) La base d'imposition correspond :
• *pour les propriétés bâties : à 50 % de la valeur locative cadastrale ;*
• *pour les propriétés non bâties : à 80 % de la valeur locative cadastrale.*

Le coefficient de revalorisation pour 2015 est de **1,009.**
Les taux des collectivités locales : exemple du bâti pour Lanvollon

	COMMUNE	DEPART + taxes	ORDURES	TOTAL
Taux de 2008	27,05%	15,11%	8,42%	50,58%
Taux de 2013	27,87%	19,71%	11,14%	58,72%
Taux de 2014	27,87%	19,71%	11,05%	58,63%
Taux de 2015	**27,87%**	**19,71%**	**11,05%**	**58,63%**

Les taux ont augmenté depuis 2008 de 8,05%.

Ils sont dans l'ensemble assez élevés si nous les comparons aux moyennes départementales

En 2014 et 2015, ils sont stables et le resteront, car nous l'avons annoncé : pas d'augmentation de taux sur notre mandat

CONCLUSION :

Nos impôts locaux représentaient près de 50% des recettes de fonctionnement du budget 2014 (cf bulletin de mars 2015 : 820 000€ sur les 1 700 468€).

Même si nous avons décidé de ne pas augmenter les taux durant notre mandat, la valeur locative et les lois votées peuvent avoir beaucoup d'impact sur nos impôts locaux. En ce qui concerne les retraités aux revenus modestes dont les veuves et veufs, le gouvernement par la voie du Premier ministre, Manuel Valls, s'est engagé à prolonger en 2016 l'exonération des impôts locaux promis pour cette année. Il faudra dans un premier temps les payer, ensuite, le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, a promis de «rembourser» les retraités modestes contraints en 2015 de payer des impôts locaux alors qu'ils étaient jusque-là exonérés. Les modalités de remboursement ne sont pas pour l'instant connues.

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Objets de la procédure de modification du PLU

- La présente modification du PLU a pour objet la refonte du règlement écrit du PLU et plus particulièrement :
- l'assouplissement des règles d'urbanisme de la zone UC (abords du centre-ville)
- la prise en compte du commerce dans la zone UA (centre-ville)

I - ASSOUPLISSEMENT DU RÈGLEMENT DE LA ZONE UC

Précédemment, la demande de typologie de bâti pour l'habitat sur la commune de Lanvollon était essentiellement d'expression contemporaine (toiture à 2 pans, en ardoise avec cheminée en pignon,…) et répondait à une règlementation stricte imposant pour les habitations, les seules constructions de type traditionnel.

En date du 5 juin 2015, le conseil municipal a assoupli les règles d'urbanisme permettant l'ouverture vers une architecture plus moderne tout en laissant la possibilité de réaliser du bâti traditionnel.

> Les toitures

a) Dans le cas d'une construction présentant une pente sur le pignon d'une construction à 2 pentes, le faîtage de la toiture à une pente ne devra pas dépasser le faîtage de la toiture à 2 pentes.
b) Coloris de la toiture : les matériaux de revêtement de la toiture de la construction principale devront être de couleur sombre (ardoise, zinc)
c) L'utilisation de tuiles est interdite hormis au faîtage.
d) Les parties de la toiture utilisant des "tôles bac acier" visibles depuis l'espace public devront présenter une surface maximale de 20 m².
e) Le carton bitumé et la tôle ondulée sont interdits, y compris sur les toitures annexes.

> Les façades

a) Les bardages sont autorisés à l'exception de ceux en ardoise. Les bardages autorisés, par leur teinte, devront permettre au projet de s'intégrer parfaitement au bâti existant.
b) Les enduits seront de teinte en harmonie avec le milieu environnant.

> Les clôtures

Pour les clôtures sur rue, l'utilisation des plaques en fibrociment y compris à claire voie est interdite.

Elles seront constituées :

- Soit par une haie vive convenablement entretenue dont la hauteur ne devra pas excéder 1 mètre dans les angles de visibilité,
- Soit par un mur en moellons apparents ou un mur bahut enduit d'une hauteur maximale d'un mètre au-dessus du sol naturel, éventuellement surmonté d'un dispositif à claire voie d'une hauteur maximale de 1,50 mètre au-dessus du sol naturel doublé ou non d'une haie vive.

Pour les clôtures en limite séparative

Les hauteurs seront variables en fonction du type de clôture :

- Si la clôture est composée de panneaux de bois seul, elle ne pourra pas dépasser 1,80 m,
- Si la clôture se compose d'un muret surmonté d'un dispositif à claire voie ou de panneaux, elle ne devra pas dépasser 2 m, le muret présentant une hauteur maximale de 1 m.

Le raccordement de la clôture en limite séparative devra se faire harmonieusement avec la clôture sur rue.

En limite séparative, les plaques en fibrociment sont interdites. Toutefois des dispositions différentes seront autorisées afin de permettre les extensions des clôtures existantes. Ces extensions de clôture devront être compatibles avec la clôture qu'elles prolongent.

Les clôtures de maçonnerie devront être enduites des deux côtés.

II - LA PRISE EN COMPTE DU COMMERCE EN ZONE UA (CENTRE-VILLE)

Dans la rue du Commerce, plusieurs commerces ont cessé leur activité sans être repris. Ainsi des vitrines vides ou abandonnées offrent une image triste et sans vie du centre-ville.

Précédemment le règlement du PLU indiquait "pour les façades commerciales, au rez de chaussée des immeubles, le changement de destination de commerce, ou activité de service, en habitation est interdit".

Le nouveau règlement permet la transformation des commerces en habitations dans les secteurs qui ne sont plus attractifs pour le commerce et définit un périmètre où la précédente règle est maintenue : place du Marché au Blé, Place du Martray et Place du Général de Gaulle, et non plus sur l'ensemble du centre-ville.

Ces renseignements ne sont pas exhaustifs mais reprennent les principales informations du nouveau règlement du PLU qui est consultable en mairie.

CÉRÉMONIES

CÉRÉMONIE DU 5 DÉCEMBRE 2015

QUI REND HOMMAGE AUX "MORTS POUR LA FRANCE" DE LA GUERRE D'ALGERIE, DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

MÉMOIRE

C'est un devoir de transmettre la mémoire aux jeunes générations. Il est en effet indispensable qu'une nation se souvienne de son histoire et notamment de son histoire relativement récente. Oui, il est nécessaire de se rappeler les conflits et leurs cruelles conséquences. Jusqu'à présent les anciens combattants de toutes les associations pouvaient transmettre et témoigner, mais au fil des années ces associations voient leurs effectifs fondre. Il reste encore quelques anciens de la guerre 39 - 45 et d'Indochine. Les soldats ayant fait l'Afrique du Nord sont encore relativement nombreux, mais dans cinq, dix ans, combien seront-ils ? Se rappeler, c'est faire connaître le courage de nos héros, mais surtout faire connaître la quantité de morts, le degré de souffrance et de misère enduré par les populations civiles et militaires, faire connaître le nombre de veuves et d'orphelins, et surtout les faire savoir afin de tout mettre en œuvre pour que ça ne se reproduise pas et de tout faire pour conserver la paix, la sécurité et la liberté.

Les deux derniers conflits français, les guerres d'Indochine et d'Afrique du Nord, outre la guérilla, ont, de par les attentats terroristes, une certaine similitude avec les lâches et affreux événements dont la France a été victime en 2015. En espérant naturellement qu'il n'en sera pas de même chez nous, nous devons nous souvenir que la population algérienne a vécu dans ce climat pendant six ans.

Il faut témoigner aussi des sinistres événements de Charly Hebdo et du Bataclan. C'est pourquoi l'Union Nationale des Combattants invite les personnes à rejoindre leur association. L'UNC compte comme membres à part entière des "soldats de France", ces membres qui ne sont pas "anciens combattants" peuvent prendre des responsabilités au sein de la section. Ils sont dans certains endroits, et le seront plus tard dans d'autres, chargés d'entretenir le devoir de mémoire. Sensibilisés par cette action, ils deviennent en quelque sorte des historiens locaux et des citoyens de la paix. Pour le moment, pour adhérer, il suffit d'avoir fait le service militaire ou d'avoir été dans l'armée.

Inscriptions auprès de Richard Coatanroch,
5 rue Pasteur,Lanvollon
02 96 70 00 79 - 06 76 03 73 02

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Compte-rendu du Conseil Municipal des enfants

DU 30 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents : Baudry Ines, Collet Maïwenn, Hamon Loann, Henry Dylan, Houart Guillerm, Kerello Leonard, Le Briquer Gabriel, Loranphixay Nali, Modet Ambre, Nicolas Theo.

1- Suite à une proposition d'installation ludique appelée "l'araignée" de M.Dominque Prigent, adjoint à l'urbanisme, le Conseil Municipal des enfants donne un avis. Huit conseillers sont pour l'installation car ils ont pu la tester dans une autre commune.. Ils estiment que le jeu correspond bien aux attentes d'un public de 9-14 ans. Cependant ils préféreraient l'installation d'une tyrolienne.

Ils demandent que le tourniquet dans le jardin public soit réparé.

2- Les conseillers s'intéressent au circuit d'eau potable dans la commune,à la récupération des "eaux usées", au ramassage des ordures. Pour aborder cette thématique, le livret "à la découverte de ta commune" leur apporte une aide précieuse.

3- En fin de séance, les conseillers se retrouvent devant le jardin participatif ; après la récolte dont chacun a pu profiter pendant l'été, ils s'arment de râteaux et binettes pour nettoyer l'enclos pour l'hiver.

BILAN TAPS

L'année scolaire 2014-2015 est terminée, l'heure est venue de dresser un bilan des TAP (temps d'activités périscolaires). *"Pour cette première année de fonctionnement, 87% des enfants ont participé aux différentes activités, c'est une grande satisfaction. Parents et enfants sont contents dans l'ensemble"* indique Alexandre Uro le directeur des TAP. *"Pour les 60 enfants de maternelle, les animations portaient sur la relaxation, les jeux de société, la construction de châteaux-forts, la cuisine, l'anglais, les activités sportives et se déroulaient le mardi et le vendredi de 15h15 à 16h45. Quant aux 80 élèves du primaire, le lundi et le jeudi, les activités manuelles et sportives, les arts plastiques, l'art chorégraphique, le théâtre, les rencontres intergénérationnelles avec les résidents d'An Héol se sont succédés durant l'année. Une exposition dans l'enceinte de l'école a permis aux parents de découvrir les créations des enfants. Les inscriptions sont en cours pour la prochaine rentrée. L'encadrement des élèves était assuré par 4 agents communaux, 3 agents détachés de la communauté de communes Lanvollon Plouha et des bénévoles.»*

DES BÉNÉVOLES AUX TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Des Lanvollonnais s'investissent gratuitement dans l'animation des temps d'activités périscolaires, communément appelés TAP. Les raisons qui les motivent sont diverses : le plaisir d'être en contact avec la jeunesse, l'intérêt d' apprendre à communiquer dans une langue étrangère, le goût pour les jeux de société, la transmission d'un savoir-faire,

En tout cas, leur travail est estimé par tous, ils montrent dans la pratique de leur activité chaleur humaine et compétence. La municipalité les remercie vivement pour leur investissement,

INFOS CHANTIER

SERVICE TECHNIQUE

Samuel MINON (responsable) Marie-France DUGAL Laurent JULOU Yves LE GUERN Didier ROLLAND

Le service technique de la ville de LANVOLLON est composé de quatre agents et d'un responsable.

Les missions sont très importantes et variées, nous en avons retracé quelques-unes, à savoir :

- Assainissement : petits travaux de branchement, entretien des réseaux, vérification journalière des analyses à la station d'épuration pour contrôler les rejets.
- Diagnostic de conformité sur les maisons à vendre (eaux usées et pluviales).
- Entretien et réparation des 30 logements communaux, des établissements recevant du public (ERP) et des établissements recevant des travailleurs (ERT).
- Entretien et réparation de l'école Yves JOUAN.
- Deux fois par mois transport des colis alimentaires
- Entretien de la voirie (trottoirs avaloirs), pose de bordures, caniveaux, grilles d'eaux pluviales, entretien et débroussaillage des rues et trottoirs.
- Réfection de trottoirs en sable et point-à-temps (mélange de goudron et gravillons pour la réfection des chaussées abîmées).
- Nettoyage des toilettes publiques tous les deux jours (place du Général de Gaulle, place du marché au blé et cimetière).
- Entretien et nettoyage des talus.
- Tous les jeudis matin, nettoyage de la salle polyvalente et Armor-Argoat.
- Nettoyage et enlèvement des cartons après le marché du vendredi et des éco-points.
- Entretien tous les deux jours de la vingtaine de poubelles réparties sur la commune.
- Préparation des diverses festivités et cérémonies (barrières et tables).
- Mise en place chaque année des illuminations de Noël.
- Entretien des équipements sportifs.
- Installation, pose et entretien de la signalisation verticale de la commune.
- Divers travaux de maçonnerie, menuiserie, isolation, petits travaux d'électricité et de plomberie, peinture.

Le panneau lumineux

Le panneau d'informations lumineux a été installé par la Société Centaure Systems, il vient compléter les outils de communication déjà mis en place, à savoir :

- Site internet de la Mairie www.lanvollon.fr
- Page Facebook MairiedeLANVOLLON
- Bulletin Municipal

Il permet d'annoncer les messages de la Mairie, l'actualité des associations, les activités culturelles, etc…

Pour passer un message, il convient d'envoyer un mail à la Mairie sur commune.lanvollon@wanadoo.fr et d'indiquer le texte du message.
Il est impératif que l'objet du message soit d'un intérêt pour les Lanvollonnaises et Lanvollonnais, et que, dans le cadre d'une activité,elle soit faite sur Lanvollon.

Radars

Les deux radars pédagogiques ont été mis en place par les services techniques de la ville, l'un rue de la Gare et le second rue du Moulin.

Lors des cinq réunions de quartier que nous avons faites, la vitesse revient systématiquement dans les préoccupations des Lanvollonnaises et Lanvollonnais.
Le radar pédagogique est un des outils que nous avons à notre disposition pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse en ville, d'autres moyens sont à l'étude.
Nous avons bénéficié d'une participation du Conseil Départemental au titre des amendes de police à hauteur de 30 %.

Celui de la rue de la Gare a commencé à livrer ses premières statistiques. Sur une semaine, 4 253 véhicules ont été comptabilisés. 250 étaient au-dessus des 50 Km/h, soit 5.88 %, et la vitesse la plus élevée atteignait 76 Km/h.

LES ÉCOLES

ECOLE YVES JOUAN

L'école publique Yves Jouan compte cette année 179 élèves répartis sur 7 classes. L'équipe enseignante a accueilli une nouvelle collègue, Mme Fournier Anne-Laure ; elle fait la décharge de direction et le complément de temps partiel de Mme Caparroy.

Cette année, les rythmes scolaires sont inchangés : école le mercredi matin et 3 heures par semaine de temps d'activités périscolaires (TAP), temps non obligatoire. Les maternelles finissent la classe à 15h15 les mardis et vendredis. Les primaires terminent à 15h15 les lundis et jeudis. Les TAP se déroulent toujours de 15h15 à 16h45 pour les enfants qui y restent.

Les enseignantes ont prévu de nombreux projets pour cette année :

- Les élèves de TPS/PS de Mme Legris feront une sortie à la ferme de Pont-Melvez.
- Les MS de Mme Le Pennec sont allés à la ferme de Pont-Melvez et ils travaillent en classe autour de ce thème.
- Les GS iront au Marionnet'ic et au château de la Roche-Jagu.
- Tous les enfants de maternelle bénéficieront aussi de 12 séances d'intervention musicale avec un intervenant de la communauté de communes.
- Les CP, CE1 et CE2 auront 10 séances de piscine à Binic entre mars et juin.
- Toutes les classes de primaire feront une sortie à la Roche-Jagu.
- La classe de CM2 de Mme Jacquesson travaille aussi en lien avec le collège : prix littéraire commun avec les 6ème et rencontre anglais sont déjà programmés.

Quelques projets interclasses :

- Les élèves de la petite section au CM2 participent à "école et cinéma", un dispositif qui permet de découvrir des films qu'ils n'ont pas l'habitude de voir.
- Cinq classes participent au prix "Livre en tête" organisé par la bibliothèque de Lanvollon. Les enfants découvrent 5 albums, BD ou romans selon la tranche d'âge, et au printemps ils éliront leur livre préféré.
- Une chorale avec les élèves du CE1 au CM2 est en place sur le thème des langues étrangères et nous espérons vous voir nombreux lors du spectacle pour la découvrir.

L'Amicale Laique

Amicale Laïque Lanvollon

l'Amicale Laique est composée de parents de l'école publique Yves Jouan. L'amicale organise tout au long de l'année scolaire des actions et des évènements, avec pour objectif de récolter de l'argent qui financera les sorties scolaires, l'achat de jouets et de matériel éducatif pour les enfants.

Calendrier de L'Amicale :

- **Fête de l'automne : 16 octobre**
- **Bourse aux jouets et matériel de puériculture : 6 décembre**
- **Vide Grenier : 6 mars**
- **Kermesse : 29 mai**
- **Bal de l'école :24 juin**

Contact : amicalelaiquelanvollon@gmail.com

- Pour financer les cars nécessaires aux sorties, l'école publique collecte tous les jours journaux, publicités et revues dans la benne disposée près de la salle Armor-Argoat. Merci d'aider les enfants.

Inscriptions pour la rentrée 2016-2017

Les inscriptions pour la rentrée 2016-2017 se font dès à présent en mairie.
- Pour les enfants nés en 2013 qui feront leur rentrée en septembre.
- Pour les enfants nés avant le 31/08/14 qui feront leur rentrée en septembre ou en janvier.

Il faut se munir du livret de famille et du carnet de santé.
La directrice, Mme Bouvier, est à votre disposition sur rendez-vous au 02 96 70 02 91.

Peinture

Les vacances sont toujours un moment propice à l'entretien de l'école Yves Jouan. Pendant les vacances de la Toussaint, le marquage au sol des terrains de jeux, des pistes de course, du damier et de la marelle a été repeint par deux bénévoles. Un chemin piétonnier a été matérialisé au sol entre le nouveau bâtiment et le préau, afin de signaliser le passage à emprunter par les enfants pour se rendre à la cantine ou se diriger vers la sortie.

ECOLE DU SACRÉ-COEUR

Kin Ball

Jeu d'endurance

La rentrée 2015 au Sacré-Coeur : Entre continuité et nouveaux projets

La rentrée 2015 au Sacré-Coeur s'est bien déroulée. L'effectif a amené la création d'une classe de GS-CP sur le site du primaire. La présence d'élèves de GS sur notre site nous a amené à aménager nos horaires de restauration et nos espaces de récréation. Les "petits" se sont déjà très bien adaptés à leurs nouveaux locaux.

Pour l'équipe pédagogique, pas de nouveauté, mais le départ en retraite de Mme Burlot en juin laisse un grand vide dans nos cœurs. Mme Burlot était un peu la mémoire de notre école.

Comme tous les ans, nos élèves ont reçu les écoles de Plouagat, Plouha, Trégomeur, Pléhédel, Plouvara autour du thème de l'endurance. Cette année, le nombre de participants était tel que nous avons organisé cette manifestation sur deux jours. Merci à tous les bénévoles qui ont aidé les équipes enseignantes sur ce temps de rencontre.

Comme l'année dernière, les CP, CE1 vont déjà à la piscine. Cette année, nouveau programme oblige, ils sont accompagnés des CE2.

Les classes de cycle 3 ont visité l'exposition "mission archéo" à l'espace des sciences de Ploufragan. Enquêter sur le passé, remonter le temps, découvrir des cultures anciennes : c'est ce que propose l'archéologie avec ses multiples axes de recherches. Mais comment se construit notre histoire ? Où trouve-t-on les traces de ce passé ? Comment faire parler les témoins de sociétés anciennes ? Quels sont les chercheurs qui mènent ces enquêtes ? Voilà les multiples questions auxquelles les élèves peuvent aujourd'hui répondre.

La classe de CE2 et CM1 de Mme Le Bars et Mme Dagorn mène un projet sur les "4L trophy".Ces élèves vont suivre deux concurrentes Emilie Le Bars et Elodie Martin, qui sont déjà venues à leur rencontre. Toute l'école organisera une collecte de matériel scolaire qu'elles porteront pour nous dans des écoles du Maroc.

Les élèves de CP de Mme Richard reçoivent un intervenant de l'UGSEL, qui les initie à un nouveau sport collectif qui nous vient du Québec : le kin-ball.
Ils ont aussi reçu "monde et nature" qui leur a proposé une intervention sur les oiseaux.

Les ouvertures culturelles ont elles aussi débuté. Au programme cette année : initiation au yoga, au bridge, théâtre, arts plastiques, calligraphie,jeux de stratégie....Ces temps facultatifs sont à relier au projet d'école sur l'estime de soi .

D'autres projets départementaux sont en cours de préparation : la participation à trans'art sur le thème du "je" , la participation à la création d'une exposition itinérante, sur des thèmes différents selon les niveaux, organisée par les écoles de notre réseau, les répétitions pour choeur d'école.

L'équipe pédagogique des écoles du réseau va aussi proposer aux parents une conférence ouverte sur tous les "DYS".

Voilà donc une année scolaire qui s'annonce pleine d'événements et de projets pour tous.

COLLÈGE NOTRE DAME

M. Alain Cadec au collège Notre-Dame

Rentrée de septembre 2015

Ce mardi 1er septembre 2015, le collège Notre Dame accueillait les 210 élèves du collège pour cette nouvelle année scolaire. Elèves répartis en 8 classes et encadrés par les mêmes enseignants que l'an passé.

Rentrée particulière pour le collège cette année, en effet M. Alain Cadec, Président du Conseil Départemental, nous a fait l'honneur de sa visite pendant l'après-midi, une représentation de la Direction Diocésaine menée par la directrice Mme Gautier était également de la visite. Une occasion de faire découvrir notre établissement au Président et aux élus locaux dont Mme Rumiano, conseillère départementale et M. Nicolazic, maire de Lanvollon.

Au programme accueil par le chef d'établissement,Eric Pengam, visite des locaux et rencontre avec les élèves et membres des associations du collège : APEL et OGEC.

Tarifs collège :

Tarifs appliqués en 2015 : contributions des familles : 30 euros/mois, repas : 4,57 euros.

Portes ouvertes :

Samedi 12 mars 2016 de 9 à 13h

Coordonnées :

collège Notre-Dame
6 rue Saint vincent - 22290 Lanvollon
02.96.70.00.35
adresse mail :
college.notre-dame.lanvollon@wanadoo.fr
site internet : ecole-college.lanvollon.org

APEL

Tout au long de l'année scolaire 2014-2015, les manifestations de l'APEL ont permis de récolter plus de 15 300 €, reversés aux écoles du Sacré-Coeur et du collège Notre-Dame. Ces bénéfices viennent diminuer la participation des parents lors de sorties scolaires, voyages, déplacements sportifs, etc.

Programmation des animations de l'année pour contribuer au financement des activités et sorties pédagogiques des sites maternelle, primaire et collège.

- Vente de chocolats pour Noêl
- Vente de galettes des rois en janvier 2016
- Repas tartiflette le 19 mars 2016 à la salle des fêtes de Pommerit-Le-Vicomte
- Vente de cadeaux pour la fête des mères
- Kermesse
- Et toujours, les collectes de papier (le dernier samedi de chaque mois) de 10h00 à 12h00 (benne située sur le parking du collège Notre-Dame)

Membres 2016

RÉSIDENCE AN HÉOL

DEPART DE LA DIRECTRICE DE L'EHPAD

Madame MARC, directrice de la Résidence An Héol, a quitté ses fonctions le 3 novembre dernier. C'est en présence des résidents, du personnel et des membres du CCAS que le maire, Arsène Nicolazic, a retracé la carrière de Madame Marc au sein de l'établissement.

Arrivée en août 2004 pour préparer le dossier de conventionnement du futur EHPAD, Madame Marc va en assurer la direction en 2005 en qualité d'agent contractuel jusqu'à fin 2012 puis au grade d'attaché en janvier 2013.

Après 11 ans de bons services, Madame Marc a souhaité se rapprocher de son domicile et vient de prendre ses nouvelles fonctions dans un EHPAD de Quimper.

Le Maire a souligné le dévouement de Madame Marc, ses qualités professionnelles et humaines, sa disponibilité et l'attachement qu'elle porte à la résidence.

Elle a travaillé pour l'amélioration du quotidien des résidents dans le respect des choix de vie de chacun.

C'est couverte de cadeaux que Madame Marc a remercié son entourage professionnel auquel elle n'a pas manqué de remercier sa participation vers un objectif commun : le bien-être des résidents.

Madame Le Pavec, domiciliée à Lantic, et recrutée pour remplacer Madame Marc, intégrera l'établissement en janvier prochain.

L'intérim sera assuré par Mesdames Le Friec et Hamon.

REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des Lanvollonnaises et Lanvollonnais de plus de 65 ans s'est déroulé le dimanche 18 octobre 2015.

220 personnes avaient répondu à l'invitation, Monsieur le Maire a accueilli les différents invités et son adjointe, Madame Sandrine NIVET qui était en charge de l'organisation de la journée, a présenté la décoration de la salle autour du thème des îles.

Le menu parfaitement préparé par la cuisine centrale du SIRECOL et servi par des jeunes et Madame Olga LE FRIEC a régalé les papilles. Puis, l'orchestre de Bernard MEHU a animé cet après midi et permis aux nombreux danseurs et danseuses d'occuper la piste de danse jusqu'à 19 heures.

Monsieur Arsène NICOLAZIC a profité de l'occasion pour mettre à l'honneur les deux doyens de l'assemblée, à savoir la doyenne née le 20 avril 1920, Madame Charlotte Toupin, en lui remettant un bouquet de fleurs et le doyen né le 03 juillet 1919, Monsieur Adolphe Delafargue, en lui remettant un panier garni.

VISITEURS BÉNÉVOLES

VISITEURS BÉNÉVOLES CHEZ DES PERSONNES ÂGÉES ISOLÉES

Depuis un an et demi, une équipe de bénévoles dynamiques accompagne à domicile des aînés souffrant de solitude.
Ce réseau porté par le CIAS de la communauté de communes de Lanvollon-Plouha repose sur une notion d'apports réciproques. Les visites permettent de maintenir des liens sociaux, d'échanger autour de centres d'intérêt communs et de partager des moments agréables (marche, discussion, jeux de société, sorties…).

L'équipe de bénévoles est encadrée par une professionnelle et se retrouve régulièrement pour faire le point.

Vous vous sentez seul(e) ou vous connaissez une personne qui exprime sa solitude, contactez le CLIC de Paimpol au 02-96-20-87-20.

NOCES D'OR

NOCES D'OR DE MONSIEUR ET MADAME DUMONT

Les enfants de Monsieur et Madame Dumont avaient réservé en ce dimanche 25 octobre une belle surprise à leurs parents.
Ils avaient préparé en secret un joli cadeau d'anniversaire pour leur 50 ans de mariage.
La famille et les amis attendaient en mairie l'arrivée du couple Dumont tout surpris d'être accueilli par le maire, Arsène Nicolazic, qui a retracé les grands moments de leur vie commune.
Toute union commence par une rencontre qui change le cours de la vie de l'un et de l'autre.
Monsieur Dumont, employé dans l'entreprise de maçonnerie Uséo à Plouha, avait l'habitude de prendre son café au Relais d'Armor où la future Madame Dumont venait d'être engagée comme serveuse.
Ce fut le coup de foudre et quelques mois plus tard, le 2 octobre 1965, Monsieur Denis Dumont et Colette Le Hello échangèrent leur consentement mutuel devant le maire de La Motte, Ernest Mercier.
Les nouveaux époux vont acheter un corps de ferme à Plouha qu'ils transformeront au fil des ans en jolie demeure dans un cadre arboré de 3000m².
De leur union vont naître 3 enfants, Jean-Yves, Nadia et Sylvia.
Leur habitation devenue trop grande, Monsieur et Madame Dumont, s'établiront à Lanvollon en 2007.
C'est dans cette nouvelle maison qu'ils goûtent à une retraite paisible auprès de leurs deux filles et petits-enfants.

Le Maire a offert au couple au nom de la municipalité un diplôme de noces d'or et un bouquet de fleurs à Madame Dumont, non sans avoir au préalable relu l'acte de leur mariage et célébré le renouvellement du mariage civil en présence de deux témoins.

CULTURE

"PLUMES D'ARMOR ÉVÉNEMENTS"

OU LE SALON DU LIVRE À LANVOLLON

Le salon du livre de Lanvollon est né en 2013 sur une idée originale de A. Kerhervé et Xavier Pierre et présentée à la **Bibliothèque Pour Tous de Lanvollon.** Les bénévoles, conquis par cette idée, répondent présents avec efficacité et enthousiasme à chaque édition.

Ce salon fut créé dans le but de mettre en valeur la commune de Lanvollon et de faire en sorte que, par l'intérêt littéraire et poétique qu'il représente, il s'inscrive dans *le cadre d'une action culturelle d'intérêt public et communal.*

Ce salon met en lumière la littérature bretonne et costarmoricaine, l'histoire de la Bretagne, le roman et la poésie.
Ce salon s'adresse à un public amoureux des livres et désireux de rencontrer leur auteur.
Ce salon invite des éditeurs bretons, des écrivains et des auteurs- illustrateurs de livres jeunesse. Il a pour ambition de mettre en valeur la littérature régionale, le roman, la poésie, - sans négliger l'histoire de la Bretagne et l'environnement naturel régional, la littérature jeunesse ou la bande dessinée - valorisant ainsi toutes les formes de l'écrit et de garder sa place au livre papier à l'heure du numérique. Quelque quatre-vingt-dix auteurs sont invités chaque année.

Ce salon favorise les rencontres entre un public, des éditeurs et des auteurs, permettant de riches échanges.

Deux prix sont décernés chaque année : le prix du Livre Jeunesse et le prix Nature et Environnement. Le jury étant constitué par les bénévoles de la Bibliothèque Pour Tous.
Plumes d'Armor est né de l'idée de créer un événement culturel autour de la littérature régionale sous l'égide de la Bibliothèque Pour Tous de Lanvollon.

> Localisation du salon du livre : Salle Polyvalente, rue du Trégor, 22290 Lanvollon - parking près du stade
> La date de la quatrième édition du salon du livre de Lanvollon : samedi 23 avril 2016
> Le Contact du salon : salon@plumes-d-armor.fr
> Les sites où l'on parle du salon : http://www.plumes-d-armor.fr
> htttp://www.couleurs-et-plumes.fr

LA CROIX SAINT JEAN

Lorsque Madame Le Louarn a cédé à la ville le petit bout de terrain qui est situé à l'intersection des rues de la gare et Pasteur, elle a émis le souhait que la croix érigée sur ce terrain soit conservée. Or, un jour en entretenant le très joli jardinet et le passage qui met à l'abri les piétons des nombreux camions empruntant ces rues, les jardiniers ont trouvé la croix tombée. Le bois, altéré par l'âge, avait fini par céder.

Le relais paroissial cherchait avec l'ancienne municipalité la solution pour la remplacer. Spontanément, Jean-Louis Conan, alors adjoint aux travaux, sensible à la conservation du patrimoine, se proposait de fournir personnellement le bois et, avec ses talents d'ébéniste, de la confectionner.

La nouvelle municipalité, M. Arsène Nicolazic et ses conseillers, acceptait elle aussi très volontiers de la mettre en place.
Le 27 juin la nouvelle croix "St Jean", érigée sans doute à l'emplacement de l'ancienne chapelle St-Jean, était bénie par le M. le chanoine le Foll.

Au nom du relais paroissial, Richard Coatanroch remerciait Jean-Louis Conan pour son geste de générosité et pour son œuvre, il avait déjà participé à la confection de la croix de Kerhouel avec M. Corson. Il remerciait également la municipalité, M. Nicolazic, absent excusé, retenu par une autre obligation, M. Dominique Prigent, adjoint aux travaux, Samuel et son équipe, et les nombreux conseillers municipaux présents. Il est à noter qu'un petit banc de granit, permettant aux personnes qui le souhaitent de s'asseoir pour se reposer ou prier, a été placé face à la croix. Il embellit d'ailleurs ce lieu.

Il remerciait M. le chanoine Eugène le Foll qui bénissait sa deuxième croix à Lanvollon et profitait de l'occasion pour le féliciter pour ses cinquante ans de sacerdoce qu'il célébrait le lendemain.
M.Dominique Prigent remerciait Jean-Louis Conan pour la qualité de son œuvre et insistait sur le souci de la municipalité de conserver le patrimoine lanvollonnais, éventuellement de le grossir et de l'améliorer.

M. le Chanoine soulignait l'importance de la croix pour les chrétiens mais aussi dans la culture française puisque l'on trouve de magnifiques calvaires souvent à la croisée des chemins sur tout le territoire français.
Enfin, une plaque offerte par les membres du relais a été apposée sur le bois de la croix.

Croix saint Jean
Œuvre de Jean-Louis Conan
Érigée par la municipalité
Bénie par l'abbé Le Foll le 27 juin 2015.

Balades dans les expositions de Blanchardeau

Pour ouvrir le cycle , en mars l'exposition "c'est tout verre" de Pascal Rat. Sur des plaques de verre, Pascal jette de lumineuses couleurs qui nous embarquent dans des paysages joyeux et colorés.

En avril l'exposition "De l'intérieur". Annick Blanchard nous offre des toiles empreintes de sérénité, d'harmonie où le regard se perd dans une profonde méditation .

En juin l'exposition "Paule Harsigny et ses amis". Paule pratique le modelage de la terre depuis 25 ans ; installée à Goudelin depuis 3 ans, elle s'est construit un atelier "terre" et a réuni autour d'elle quelques amateurs de cet art pour travailler et évoluer dans une ambiance conviviale et studieuse .

En juillet l'exposition "sculptures bois d'épaves". Jean René Petibon se définit comme "sculpteur d'épaves" des bois qu'il ramasse sur la grève, issu des cimetières de bateaux, il fait une œuvre coloré et chantante et redonne une seconde vie aux bois flottés.

En août l'exposition "Cache-Cache" d'Anne Guibert-Lassalle joue et crée avec les tissus, les toisons, les ficelles .
«Je m'intéresse aux plis et à tout ce qui dérobe la surface textile, pour jouer avec le caché-révélé. Les plis, je les presse en labyrinthes, je les tords en volutes baroques, je les plaque en poches, je les tricote, je jongle avec leur ombre portée sur la surface translucide des glacis à l'huile, je les enferme dans des bocaux". Anne Guibert est sociologue de l'art et plasticienne.

En septembre l'exposition Gaël Chapo au pôle jeunesse où l'artiste a rencontré les enfants et a organisé un jeu de piste ludique pour expliquer son travail et sa démarche.

ASSOCIATIONS

TRAIL DU LEFF

BONNE PARTICIPATION DES COUREURS DE LANVOLLON AU TRAIL DU LEFF À PLÉLO LE DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2015

Pour cette deuxième édition 2015, 5 courses étaient au programme : 3km, 5km, 12km, 21km et 32km.
9 coureurs de Lanvollon en individuel et 6 coureurs de "Courir à Lanvollon" ont participé aux courses de 5, 12, 21 et 32km.

Les différents résultats classés par course :

Trail de 5km : 262 coureurs classés

Individuels :
- Tanguy PRIGENT : 21e - 6e minime H - 22'56"
- Valentin PRIGENT : 29e - 4e cadet H - 24'22"
- Danielle PRIGENT : 99e - 4e V1F - 32'21"

Courir à Lanvollon :
- Michel PIERRE : 33e - 1er V3H - 24'44"

Trail de 12km : 539 coureurs classés

Individuels :
- François R ENAULT : 30e - 20e SEH - 57'02"
- Philippe PINARD : 62e - 12e V1H - 1h01'39"
- Sylvain BOURDE : 101e - 54e SEH - 1h04'40"
- Stéphane DURAND : 293e - 70e V1H - 1h15'05"

Courir à Lanvollon :
- Benjamin QUILIN : 132e - 4e ESH - 1h05'54"
- Jean QUILIN : 271e - 25e V2H - 1h13'24"
- Gwenaelle PERROT : 442e - 10e V2F - 1h22'49"

Trail de 21km : 216 coureurs classés

Individuels :
- Dominique Le PENNEC : 74e - 1er V3H - 1h59'51"
- Jean-François TURBAN : 160e - 66e V1H - 2h14'26"

Courir à Lanvollon :
- Christophe BOUETTE : 83e - 39e V1H - 2h00'44"

Trail de 32km : 103 coureurs classés

Courir à Lanvollon :
- Philippe PAGE : 91e - 29e V1H - 3h31'53"

Bravo aux coureurs et organisateurs pour cette belle matinée sportive !

Korollerien Lannon

Association Korollerien Lannon

Horaires des activités :
- danse initiés : mardi soir 20 h 30 / 22 h
- danse débutants : mercredi 18 h / 19 h 15
- broderie : mercredi 14 h / 16 h

Toutes les activités se déroulent salle Locca

Forum Citoyen Leff Ar Mor

VOTRE GRILLE-PAIN EST EN PANNE...
VOTRE FER À REPASSER NE CHAUFFE PLUS...
VOUS AVEZ UN ACCROC DANS UN VÊTEMENT

FAITES LA REPARATION VOUS-MEME

Pour ce faire, il suffit d'un "Repair Café". C'est quoi un "Repair Café" ? Tout d'abord le mot "repair" vient du verbe anglais "to repair" qui veut dire réparer et il a été associé à Café, pour désigner un lieu quelconque où se déroule la réparation.
Le principe consiste à mettre en contact des bénévoles ayant des compétences en réparation d'appareils divers et des personnes qui souhaiteraient redonner vie à leur objet mais qui ne savent pas par où commencer ni comment faire. C'est le propriétaire de l'objet qui "met la main à la pâte" sous les conseils avisés des personnes expertes. L'objectif c'est de "réparer ensemble" et toutes les réparations sont possibles : vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, jouets,...
Les avantages sont nombreux puisque on repart avec son objet, on apprend au contact des experts, on n'a pas besoin d'acheter un nouvel appareil donc on fait des économies, on réduit les déchets, cela permet de créer du lien social grâce aux rencontres faites dans une ambiance conviviale,...
Il y a beaucoup de "Repair Café" en Allemagne, aux Pays Bas, en Belgique et cela commence à se développer dans le monde entier. En France, il y en a 32 dont un en Bretagne à Saint Nolff près de Vannes et pour la Bretagne historique, un à Saint Herblain, près de Nantes, plutôt spécialisé dans le matériel informatique.
L'idée de créer un "Repair Café" a été retenue lors de la dernière Assemblée Générale du Forum Citoyen Leff Ar Mor. L'objectif est de le créer avant la fin 2015.
Maintenant il faut mettre l'idée en musique. Pour cela, nous recherchons des personnes bénévoles ayant des connaissances pour réparer des objets, transportables facilement, tous domaines confondus. C'est la clé de la réussite.
Au-delà de ces spécialistes, nous recherchons quelques personnes bénévoles, pour s'en occuper au sein de notre association après une période d'accompagnement.
Faites passer le message autour de vous. Il y a de nombreux bricoleurs qui ne demandent qu'à être un peu poussés pour apporter leur écot à cette belle aventure solidaire. Merci de votre collaboration.

Alain Collet, Président de l'association "Forum Citoyen Leff Ar Mor"
02 96 21 79 17 mrcolletalain@yahoo.fr

ASSOCIATIONS

COMITÉ D'ANIMATION DE LANVOLLON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 25 OCTOBRE 2015

Dimanche 25 octobre s'est tenue l'assemblée générale du comité d'animation de Lanvollon à l'espace Armor-Argoat en présence d'une cinquantaine de bénévoles et de représentants de la Municipalité, le maire absent étant excusé.

Après avoir accueilli et remercié les participants de leur présence, le Président a dressé son rapport moral concernant le fonctionnement de l'association au cours de l'année écoulée.

- **Partenariat avec le FC Paimpolais** lors du tournoi international de foot "JMLP" en complément de la collecte et l'envoi de chaussures et vêtements de sports à un club de foot de Tananarive à Madagascar.

- **La Saint-Jean :** Comme par le passé, participation financière du Comité au spectacle pyrotechnique organisé par la Municipalité, en collaboration avec les sapeurs-pompiers de Lanvollon qui organisent à cette occasion leur repas dansant devant le centre de secours. Satisfaction des industriels forains au cours de cette fête patronale qui ont pu exercer leur métier sans obstacle malgré la conjoncture économique. Bilan positif de la foire aux puces du dimanche 21 juin : nombreux exposants et visiteurs sous une météo ensoleillée, permettant ainsi un bon résultat des deux stands de restauration rapide et des bars.

- **Lanvollon en fête :** Malgré une météo exceptionnelle, le choix de la date du 2 août n'a pas favorisé la visite des touristes lors de ce week-end de transit estival. Le déficit de public s'est ressenti lors du concert du samedi soir avec en plus la concurrence du festival gratuit du "blues" à Binic. On note une prestation pas très professionnelle des "Glochos", pressés de partir pour aller se produire dans une commune environnante. Désintérêt des Lanvollonnais, donc le bureau a décidé de revoir en profondeur l'organisation ou la suppression de ce concert.

- Sans l'aide précieuse des partenaires financiers, artisans et commerçants (sponsors), le comité ne pourrait pas conserver l'emploi d'une salariée à temps partiel. Le comité a donc dû demander le soutien de nouvelles enseignes qui ont répondu favorablement, ce qui a permis de maintenir le budget de fonctionnement. Nous les remercions très sincèrement sans distinction.

- Enfin le président n'apprécie pas le comportement d'une "très" petite minorité de commerçants lors de nos foires aux puces qui pourtant savent tirer profit du passage des visiteurs. Le bureau regrette également l'absence des commerçants lanvollonnais à cette assemblée générale même si leur soutien ne fait pas défaut.

Le président passe ensuite la parole au trésorier qui détaille les résultats positifs du bilan financier, approuvé à l'unanimité, puis à M. Alain Sapin, adjoint représentant le maire M. Arsène Nicolazic, qui affirme le soutien de la municipalité dans notre action. Il précise que si nous n'avons pas de subvention financière car nous n'en demandons pas, nous avons à notre disposition un local pour nos réunions et le stockage de notre matériel et un bureau dans l'annexe de la Mairie pour notre secrétariat ainsi que le concours très apprécié des employés des services techniques et le matériel communal.

Prochaines manifestations :

- marché de Noël le 6 décembre 2015
- Saint-Jean (brocante) les 18/19 juin 2016
- Lanvollon en Fête les 6 et 7 août 2016 (si pas de changement)

Quatre démissions sont enregistrées, non pas pour leur désaccord avec le Comité mais compte tenu de leur ancienneté tout en précisant qu'avant leur départ, ils ont su passer le relais aux plus jeunes. Une cérémonie pour leur départ comme remerciement pour leur dévouement sera organisée pour la circonstance. Le tiers sortant a été reconduit.

Le président termine par le souhait que le Comité d'animation perdure. Il en assurera encore les commandes durant un an. Il remercie les membres du bureau, les bénévoles, les élus pour leur soutien et leur présence, les employés municipaux sans oublier les secrétaires de l'accueil à la mairie, les journalistes sans oublier les Lanvollonais riverains de nos brocantes pour leur compréhension.

La séance est levée et tous les participants se sont retrouvés autour d'un verre de l'amitié dans la bonne humeur. Puis les bénévoles ont pu apprécier ensuite un excellent "couscous royal" préparé par un traiteur local, en remerciement de leur participation aux diverses manifestations du Comité tout au long de cette année.

LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ 2015

LA SAINT-JEAN

DIMANCHE 23 JUIN

Dans le cadre des festivités de la Saint-Jean, le comité d'animation a organisé sa 41ème foire aux puces d'un bout à l'autre de la ville le dimanche 21 juin où, une fois de plus, plusieurs centaines d'exposants et plusieurs milliers de visiteurs venus de toute la France ont pu acheter ou vendre sous une météo bien agréable.
La fête foraine a animé cette fête patronale traditionnelle et le comité d'animation a participé à l'organisation du très apprécié spectacle pyrotechnique offert par la municipalité le samedi en soirée dans le parc de la mairie en partenariat avec l'amicale des sapeurs-pompiers qui organisait par ailleurs son repas dansant face au centre de secours.

LANVOLLON EN FÊTE

SAMEDI 1ER ET DIMANCHE 2 AOÛT

Lanvollon en fête, c'est une semaine de préparation pour les bénévoles disponibles afin d'aménager le parking du stade, de marquer les emplacements de la brocante du dimanche, affichage, balisage : toutes ces tâches nécessaires en ayant conscience du dérangement causé aux riverains malgré tout bien conciliants.

Bien que les spectateurs fussent au rendez-vous pour le concert du **samedi soir,** le calendrier ne fut pas un atout pour les organisateurs au cours de ce week-end de transit touristique.
Tout d'abord les Glochos ont ouvert ce concert dans une ambiance de bonne humeur. Puis se sont succédés, soit en solo soit ensemble sur scène, les «poids lourds des années 80» Joniece Jamison, Phill Barney, Sacha de «Début de Soirée», Jean-Pierre Morgand, et en clôture Patrick Juvet.

Dimanche
42ème foire aux puces sous un soleil agréable, de nombreux exposants et une foule de visiteurs toujours au rendez-vous.

L'après-midi le musicien breton Gérard Jaffrès a chanté sur scène durant deux heures, offrant ainsi aux visiteurs une agréable pose.

Lundi après midi, la commune a retrouvé son visage habituel après le démontage et le rangement du matériel.

DIMANCHE 25 OCTOBRE :
assemblée générale

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE :
Marché de Noël

Club des Craquelins

Après une trève estivale de deux mois, le club des Craquelins a repris ses activités hebdomadaires le mercredi 2 septembre 2015.
Nombreux étaient les adhérents qui attendaient ce jour d'ouverture et dès 14 H les boulistes ont retrouvé leurs allées et les joueurs de cartes (tarot, bridge, belote et jeux de société) la salle récréative de l'ancien foyer-logement. A 16 H tout ce petit monde s'est retrouvé pour le goûter tant apprécié.

Le Conseil d'administration s'est réuni le jeudi 24 septembre afin d'établir le calendrier 2016.

Depuis le début de l'année le club a organisé un loto, trois concours de boules et de belote, un repas buffet campagnard et un repas cochon grillé.
Le 7 octobre 2015 a eu lieu un concours de belote et un concours de boules et le repas de fin d'année est fixé au mercredi 9 décembre.

Tous ces moments de rencontre créent un lien social et les adhérents sont très heureux de se retrouver tous les mercredis après-midi pour leurs activités préférées d'une part et un goûter convivial d'autre part.

VOLLEY-CLUB DU LEFF

Le volley-club du Leff compte 3 équipes seniors et 4 équipes jeunes cette saison.
Deux des équipes séniors jouent en départementale en championnat loisirs FSGT. Les rencontres se disputent en semaine. Le premier match de l'équipe 2 se déroulera le mardi 21 octobre, l'équipe 1 se déplacera à Plancoët le mardi suivant.
Les autres équipes du club évoluent dans le championnat FFVB.

L'équipe sénior féminine joue en régionale. Elles ont bien entamé la saison avec 3 matchs et 3 victoires depuis fin septembre.

Les équipes jeunes sont 2 équipes minimes (filles et mixte) et deux équipes poussins (filles et mixte). Elles ont déjà démarré leur championnat en disputant un plateau chacune avec des résultats mitigés.

Les entraînements des filles sont le mardi et le vendredi soir, les séniors FGST jouent le mardi à domicile.
Les équipes jeunes poussins et minimes s'entraînent le mercredi de 17h30 à 19h. Les minimes ont une séance supplémentaire le vendredi de 18h à 20h.

Notre site : vcleff.clubeo.com
contact : 06/79/57/52/07 Laurent Rougeaux.

ASSOCIATIONS

Les élèves avec leur nouvelle tenue.

LA CORDÉE LANVOLLON

LA CORDEE LANVOLLON, C'EST REPARTI !

Ils n'ont pas traîné ! A peine rentrés mardi 1er septembre après deux mois de congés, les sportifs de LA CORDEE se sont rassemblés mercredi après-midi sur le plateau du collège pour un premier contact en douceur. Les trente et un élèves présents ont pu reprendre progressivement leur pratique d'AS en se testant au football, tennis de table et VTT. Dès mercredi prochain, les collégiens de Notre-Dame qui le désirent pourront venir participer aux entraînements encadrés par leurs deux professeurs d'EPS, Madame BEUZEBOC et Monsieur PERRAULT.

Face à l'engouement suscité par la pratique du VTT au sein du collège Notre Dame, nous accueillerons cette année encore les élèves de sixième et cinquième le mercredi matin à partir de 10h30 pour des séances techniques. L'après-midi, le groupe plus aguerri de vététistes enchaînera des randonnées afin de se préparer aux compétitions tandis que des séances d'entraînement de badminton seront proposées au gymnase municipal. L'année scolaire se poursuivra avec la participation des Lanvollonnais aux compétitions UGSEL (fédération nationale sportive scolaire des établissements privés) en sports de raquettes, athlétisme et activités de pleine nature. LA CORDEE sera aussi présente à la journée sportive proposée par le Conseil Général sur le site de GUERLEDAN fin septembre. Une course sponsorisée va être organisée par l'établissement afin de financer la participation des élèves aux nombreuses sorties et championnats scolaires. **Il faut préciser que plus de la moitié des collégiens de NOTRE-DAME participe régulièrement aux rencontres UGSEL** et qu'une vingtaine de déplacements est organisée chaque année sur les différents lieux de compétitions départementales, régionales et nationales.

Bonsoir,
voici quelques lignes qui présentent l'actualité sportive des élèves de LA CORDEE, Association Sportive du Collège NOTRE DAME de LANVOLLON :

AS DE LA CORDEE : UN PROGRAMME SPORTIF CHARGÉ EN 2016

Tous les mercredis, les élèves du Collège NOTRE DAME se réunissent afin de se préparer aux futures compétitions sportives prévues dans le calendrier de l'UGSEL, leur fédération sportive scolaire. Cette année encore, le programme va être chargé et notamment vers les mois de mars et avril avec pas moins de six compétitions d'affilée. Nos élèves volontaires vont participer aux championnats de badminton, cross-country, athlétisme, course d'orientation et VTT. Ils ambitionnent de monter sur les podiums départementaux et régionaux dans de nombreuses activités et auront aussi en ligne de mire une qualification aux championnats nationaux de VTT dans le Jura et d'athlétisme en Savoie prévus en juin 2016.
Rappel : séances de VTT et course d'orientation tous les mercredis (matin et après-midi); séances de badminton et d'athlétisme tous les mercredis après-midi.

Pour suivre l'actualité de l'AS LA CORDEE, vous pouvez consulter son site : http://lacordeelanvollon.over-blog.com/

COURSE SPONSORISÉE ORGANISÉE AU STADE MUNICIPAL DE LANVOLLON LE VENDREDI 16 OCTOBRE 2015.

En résumé : 2 courses : 6è et 5è puis 4è et 3è

Près de 200 participants (élèves et enseignants), des promesses de dons par kilomètre qui devraient permettre au collège de poursuivre l'achat de matériel sportif et le financement des compétitions UGSEL auxquelles participent les adhérents de LA CORDEE. Une partie du bénéfice sera reversée à l'antenne locale de La Ligue contre le Cancer, association représentée vendredi dernier par Madame LE TERTRE et dont les membres présents ont largement contribué au bon déroulement de la course. Nous remercions également le directeur du centre commercial de LANVOLLON, Monsieur PRODHOMME, qui nous a largement soutenu en offrant une partie du ravitaillement proposé aux élèves de NOTRE-DAME.

RÉSIDENCE HENRI TERRET

LES HABITANTS ONT UN INCROYABLE TALENT !

Depuis début septembre, certains habitants exposent leurs créations artistiques à l'accueil du foyer de vie.
Cette mise en valeur regroupe dessins et peintures de styles divers, réalisés à différents moments de leur vie.

Les expositions se succèdent à la résidence, alternant productions des habitants mais également les œuvres d'artistes locaux.
Afin de conserver une continuité, nous recherchons des artistes souhaitant exposer au sein de la Résidence.

DES NEWS DU TRAIL...

La première édition du «Trail and Zic» a permis de récolter 4 700 €.
Une partie de ces bénéfices a permis de participer à l'achat d'un baby-foot, à financer des activités et des séjours pour les habitants.
Une seconde vague de coureurs et de randonneurs va déferler sur les sentiers du territoire le samedi 14 mai 2016.

Maison des Familles

Parce que l'un de vos proches est hospitalisé dans l'agglomération de Saint-Brieuc et que vous souhaitez rester près de lui,

Ou parce que vous êtes soigné(e) en ambulatoire dans la région briochine et que vous souhaitez être logé(e) à proximité du service de soins,

Vous cherchez un hébergement sur Saint-Brieuc.

Savez-vous que La Maison des Familles, accessible aux personnes à mobilité réduite, vous propose un hébergement sur le site de l'hôpital Yves LE FOLL ?

En fonction des revenus et de la composition de la famille, quatre tarifs – nuitée et petit-déjeuner - sont appliqués : 8 € à 32 € – Tarif 2015-2016.

Une équipe de bénévoles vous accueille 7 jours sur 7, du lundi au vendredi de 8H30 à 22H00, les samedis de 9H00 à 12H00 et de 19H00 à 22H00, les dimanches et jours fériés de 19H00 à 22H00.

La Maison des Familles met à votre disposition une chambre à deux lits avec salle d'eau individuelle, une cuisine équipée, une salle à manger, une lingerie, des espaces détente. Notre capacité d'accueil est de 7 chambres et 2 studios de trois lits pour les familles nombreuses.
Il est possible de se faire livrer les repas par le service restauration (facturés en surplus).

Pour toute information vous pouvez nous contacter en appelant le 02 96 78 20 20, ou par courriel à maisondesfamilles22@orange.fr ou vous rendre sur notre site internet : www.maisondesfamilles22.fr

INFOS PRATIQUES

DECHETS A LA POUBELLE = NATURE BELLE

La période du nettoyage des bords de route vient de se terminer. Des morceaux de papier, de plastique ou de carton, des canettes, des bouteilles en verre, sont ainsi sortis de leur cachette. Nous les avons tous vus et tous les ans nous assistons au même spectacle.
Pour redonner un peu d'éclat à notre environnement, des actions ponctuelles de ramassage de déchets jetés dans la nature sont menées ça et là. Elles sont saluées voire applaudies mais le résultat reste très éphémère. C'est pour cela que l'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor » a lancé une opération d'envergure dans quatre directions.
Premièrement, ce sujet doit faire l'objet d'un parrainage pérenne. Ce parrain doit être, à notre avis, le conseil départemental qui, dans une opération baptisée par exemple «département propre», pourrait en être l'animateur afin que cette action soit déclinée vers les Communautés de communes, les communes, les associations, les entreprises, les habitants, ….. La vice-présidente à l'environnement a été saisie du sujet.
Deuxièmement, il importe de sensibiliser les usagers des déchetteries pour les inciter à mettre des bâches ou des filets sur les remorques lors de leurs déplacements. Un flyer va être réalisé à cet effet par la collaboration : SMITOM de Launay Lantic / Forum Citoyen
Troisièmement, il faut inviter les habitants à prendre conscience que le jet ou la « malencontreuse perte » d'un papier, d'un mégot de cigarette, d'une bouteille en verre ou en matière plastique est un geste ou une absence grave de conséquences pour les générations futures. Cet article est destiné à les sensibiliser.
Quatrièmement, pour changer de la logique, il s'agit de faire éduquer les parents par les enfants. Pour cela, que ce soit dans le cadre scolaire ou lors des activités périscolaires, les enfants doivent être associés à cette réflexion et initiés aux bonnes pratiques. Le Forum Citoyen est en contact avec les écoles et les municipalités à cet effet.
Rappel sur la durée de vie des déchets dans la nature : mouchoir en papier : 3 mois - Boîte en carton 1 à 5 mois - Brique de lait : 1 à 5 mois - Journal : 3 à 12 mois - Filtre de cigarette : 1 à 5 ans - Papier de bonbon : 5 ans - Chewing-gum : 5 ans - Boîte de conserve : 50 ans - Récipient en polystyrène : 50 ans – Canette en acier : 100 ans - Canette en aluminium : 100 à 500 ans - Couche jetable : 400 à 450 ans - Sac en plastique : 450 ans - Briquet plastique : 1 siècle - Carte téléphonique : 1000 ans - Bouteille en plastique : 100 à 1000 ans - Verre : 4 à 5000 ans - Pile au mercure : durée de vie éternelle.
Une petite poubelle dans la voiture pour les divers détritus, une petite boite métallique pour les mégots, une bâche ou un filet pour ne rien perdre, voilà des idées de cadeaux pour Noël ou pour les futurs fêtes et anniversaires.

Alain Collet,
président le Forum Citoyen Leff Ar Mor

2016 : NOUVEAU CALENDRIER DE RELÈVE ET DE FACTURATION DE L'EAU

Communauté de Communes Lanvollon Plouha

Le service de l'eau vous informe : A compter de 2016, votre compteur d'eau sera relevé une fois dans l'année. Vous recevrez toujours deux factures par an (une par semestre) :

- une facture réelle suite au passage du releveur : **en MAI**
- une facture estimative calculée sur la base des consommations antérieures : **en OCTOBRE**

Un courrier vous sera adressé afin de transmettre votre relevé de compteur à la place de l'estimation (une date butoir sera indiquée dans ce même courrier).

Pour les abonnés mensualisés, une seule facture par an est éditée sur la base du relevé annuel.
En 2016, des échéances supplémentaires pourront être prélevées en fonction de la nouvelle date de facturation.

Pour tout renseignement, contactez le service de l'eau à la Communauté de Communes Lanvollon Plouha au 0 800 800 953

Nettoyage des rue à la fin de la St-Jean

Lors des grandes manifestations de l'été, une nouvelle activité a pu intriguer les habitants de Lanvollon. Le soir, lorsque les exposants ont fini de remballer leurs articles, une bonne dizaine de volontaires nettoie les rues et charge dans les tracteurs ce qui n'a pas trouvé acheteur ou ce qui a été abandonné sur la voie publique.
Dans un souci de propreté de l'environnement, pour offrir aux visiteurs dès le lendemain matin le visage d'une ville propre, ils trient métaux, bouteilles, plastiques, cartons, et les chargent dans les trois tracteurs qui suivent ces bénévoles, soucieux de l'environnement,
Cette démarche présente aussi un intérêt financier, Elle est basée sur le bénévolat et permet de réaliser des économies pour les finances de la commune. L'an dernier 2500 euros ont été économisés. Cette année, cet investissement personnel a représenté en plus 750 euros en valeur.

MA RUCHE
je la déclare !

La déclaration annuelle des ruchers : Une obligation réglementaire dès la 1ère ruche, un geste citoyen et responsable.

La déclaration annuelle permet la localisation des ruches, localisation indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. Par cette déclaration, vous participez ainsi concrètement à la lutte contre les maladies (plan de maîtrise contre le varroa, programme pilote de lutte contre loque américaine...) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles. L'actualité renforce la nécessité absolue de cette démarche : un parasite « aethina tumida » jusqu'alors inconnu en Europe, le petit coléoptère des ruches est détecté en Italie du Sud. En cas de suspicion dans votre commune, il serait primordial de pouvoir visiter tous les ruchers du secteur.

Apiculteurs, amateurs comme professionnels, comment déclarer ses ruches ?

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1er novembre.

- Par Internet sur le site TeleRuchers http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure si vous avez déjà déclaré les années passées.
- Auprès du GDS par courrier si vous n'avez jamais fait de déclaration : Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do) ou sur demande à l'antenne départementale de votre GDS.

Ma déclaration 2015 ?
A réaliser au plus vite par formulaire papier auprès de votre GDS avant le 31 Octobre 2015.

Ma déclaration 2016 ?
A réaliser si possible sur le site entre le 1er novembre 2015 et le 28 février 2016.

Pour nous apiculteurs bretons la déclaration de novembre est devenue la bonne habitude. Continuons.

INDICES DE REFERENCE DES LOYERS :

ANNEE	TRIMESTRE DE REFERENCE	IRL	VARIATION ANNUELLE	DATE DE PUBLICATION
2015	3ème trimestre	125,26	+ 0,02 %	En attente de publication
	2ème trimestre	125,25	+ 0,08 %	23 juillet 2015
	1er trimestre	125,19	+ 0,15 %	17 avril 2015
2014	4ème trimestre	125,29	+ 0,37 %	17 janvier 2015

Quelques sigles et abréviations :

ABF = Arcitecte des bâtiments de France
AFU = Association foncière urbaine
BEA = bail emphytéotique administratif
CA = communauté d'agglomération
CAUE = conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CC = communauté de communes
CC = carte communale
CCI = chambre de commerce et d'industrie
CDCEA = commission départementale de la consommation des espaces agricoles
CES = coefficient d'emprise au sol
CD = conseil départemental
CGI = code général des impôts
CMA = chambre des métiers et de l'artisanat
COS = coefficient d'occupation des sols
CU = certificat d'urbanisme
CU = communauté urbaine
DDTM = direction départementale des territoires et de la mer
DPU = droit de préemption
DPUR = droit de préemption renforcé
DREAL = direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DTA = directive territoriale d'aménagement
DUP = déclaration d'utilité publique
ENS = espaces naturels sensibles
EPIC = établissement public industriel et commercial
EPF = établissement public foncier
EPCI = établissement public de coopération intercommunale
ER = emplacement réservé
GES = gaz à effet de serre
Loi SRU = loi solidarité et renouvellement urbain
OAP = orientation d'aménagement et de programmation
PA = permis d'aménager
PADD = projet d'aménagement et de développement durable
PC = permis de construire
PDIPR = plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées
PDU = plan de déplacement urbain
PIG = programme d'intérêt général
PLH = plan local de l'habitat
PLU = plan local d'urbanisme
POS = plan d'occupation des sols
PNRAS = participation pour non réalisation des aires de stationnement
PPR = plan de prévention des risques
PPRN = plan de prévention des risques naturels
PPRT = plan de prévention des risques technologiques
PRE = participation pour raccordement à l'égout
PTZ = prêt à taux zéro
PUP = projet urbain partenarial
PVR = participation pour voirie et réseaux
RNU = règlement national d'urbanisme
SAGE = schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT = schéma de cohérence territoriale
SDAGE = schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SEM = société d'économie mixte
SHON = surface hors œuvre nette
SMVM = schéma de mise en valeur de la mer
SPANC = service public d'assainissement non collectif
TA = taxe d'aménagement
TFPB = taxe foncière sur les propriétés bâties
TFPNB = taxe foncière sur les propriétés non bâties
TH = taxe d'habitation
TLE = taxe locale d'équipement
TVB = trames vertes et bleues
ZAC = zone d'aménagement concerté
ZAD = zone d'aménagement différé
ZNIEFF = zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
Zone A = zone agricole du PLU
Zone AU = zone à urbaniser du PLU
Zone N = zone naturelle et forestière du PLU
zone U = zone urbaine du PLU

SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance Maladie
CÔTES D'ARMOR

Aide au paiement d'une complémentaire santé : du nouveau depuis le 1er juillet

L'acquisition d'une couverture complémentaire coûte cher mais ne pas en avoir peut s'avérer très coûteux. L'Assurance Maladie ne prend pas en charge la totalité des soins et des frais médicaux. Et personne n'est à l'abri d'une hospitalisation par exemple.

De nombreuses personnes pourraient obtenir l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) mais ne le savent pas. Vous dépassez légèrement le plafond de ressources pour obtenir la CMU complémentaire ? Vous pensez n'avoir droit à aucune aide ? **Contactez votre CCAS qui pourra vous accompagner dans vos démarches.**

_ L'ACS : du nouveau depuis le 1er juillet 2015

Avec l'ACS, **une partie de votre cotisation annuelle à une complémentaire santé est prise en charge.** Tous les membres du foyer peuvent en bénéficier, sous conditions de ressources*. Vous recevez l'aide sous forme d'un **chèque** à remettre à votre complémentaire santé.

Depuis le 1er juillet 2015, l'aide au paiement d'une complémentaire santé a évolué. Désormais, **vous choisissez votre organisme parmi une liste de contrats sélectionnés et négociés pour leur bon rapport qualité/prix, disponible sur info-acs.fr.**

> Les avantages :
- vous avez droit au tiers payant, c'est-à-dire à la dispense d'avance de frais sur les dépenses prises en charge par l'Assurance Maladie et votre organisme complémentaire.
- vous êtes **exonéré de la participation forfaitaire et des franchises** (sur les médicaments et les actes de biologie par exemple)
- vous accédez également à **des tarifs réduits sur votre facture de gaz ou d'électricité.**

Quel est le montant de l'ACS ?
Le montant de l'aide varie selon l'âge et le nombre de personnes qui composent votre foyer.

	aide nationale *((à déduire de votre cotisation annuelle)*
moins de 16 ans	100 €
16 – 49 ans	200 €
50 – 59 ans	350 €
60 ans et plus	550 €

Ces aides sont accordées pour 1 an et les droits sont réétudiés chaque année.

Comment faire votre demande d'ACS?
Contactez le CCAS dans votre mairie.
Pour plus d'informations, consultez le site www.ameli.fr

Bon à savoir !
Bénéficiaires de l'ACS, le centre d'examens de santé de la CPAM vous propose un **examen de santé gratuit tous les ans**. Une matinée d'examens et de conseils personnalisés pour faire le point sur votre santé.

Plafond de ressources ACS (au 1/07/2014)

	ACS	
composition du foyer	plafond annuel	plafond mensuel
1 personne	11 670 €	972 €
2 personnes	17 505 €	1 458 €
3 personnes	21 006 €	1 750 €
4 personnes	24 507 €	2 042 €
5 personnes	29 175 €	2 431 €
par pers. suppl.	+ 4 668 €	+ 389 €

PROGRAMME D'AIDE A L'AMELIORATON DE L'HABITAT

Des solutions personnalisées existent…

N'attendez pas pour en bénéficier…

Depuis 2014 et jusqu'à la fin 2017, la Communauté de Communes Lanvollon Plouha a mis en place un programme d'aides à l'habitat privé en faveur de ses habitants.

Sont concernés les propriétaires (sous conditions de ressources) qui envisagent la réalisation de travaux **de rénovation énergétique de leur logement et/ou d'adaptation en vue de favoriser leur maintien à domicile (âge ou handicap).**

La Communauté de Communes, en collaboration avec l'association SOLIHA Côtes d'Armor (ex PACT H&D 22), en charge de l'animation du programme, souhaite permettre aux propriétaires :

- d'améliorer le confort de leur logement **en diminuant leur facture énergétique** (travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation…)
- le **maintien dans leur domicile :** anticiper et prévenir des risques d'accidents domestiques ou répondre à un besoin immédiat (situation de handicap, retour à domicile en urgence…)

Contactez dès maintenant **SOLIHA Côtes d'Armor :**

une équipe de professionnels (thermicien, ergothérapeute, conseillers habitat…) vous accompagnera dans votre projet. Vous pourrez bénéficier d'un **diagnostic personnalisé** et d'un accompagnement dans vos démarches d'**aides financières** : subventions de l'ANAH, subventions des caisses de retraite, crédit d'impôt, prêts à taux réduits,…

Communauté de Communes Lanvollon Plouha

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT CÔTES D'ARMOR

Permanence le **2ème vendredi du mois de 14h à 16 h** à la Communauté de Communes, au Moulin de Blanchardeau

Coordonnées téléphoniques : **02 96 62 87 34** pour vos projets travaux d'adaptation ou **02 96 62 87 36** pour vos projets travaux d'économie d'énergie

INFOS PRATIQUES

AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis 2013, la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne met en place des opérations pour aider financièrement et accompagner les propriétaires pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non-collectif.

Au 1er Janvier 2016, la politique budgétaire de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a revu les possibilités de financements à la hausse : l'aide financière peut aller jusqu'à 60% du montant total de l'opération (devis étude de filière et travaux) avec un plafond de l'opération de 8 500 euros T.T.C.

L'attribution de cette aide est soumise aux critères de bases suivants :

- l'existence d'une installation d'assainissement non collectif (au minimum une fosse septique) et d'un rejet constaté à ciel ouvert,
- la réhabilitation ne se fait pas dans le cadre d'un permis de construire ou d'une acquisition réalisée après le 01/01/2011,
- l'assainissement existant n'a pas été mise en œuvre après le 09/10/2009,
- votre habitation n'est pas incluse dans le plan de zonage d'un assainissement collectif de votre commune.

L'aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel est réalisée par opérations groupées et animée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communautés de Communes Lanvollon Plouha. Les demandes seront examinées par le SPANC et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui se prononceront sur leur recevabilité.

L'aide n'est pas soumise à des critères de ressources du foyer.

Pour plus d'informations sur l'aide à la réhabilitation d'un assainissement non collectif, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Public d'Assainissement Non Collectif, à la Maison des services Publics, Moulin de Blanchardeau :
Tel : 02.96.70.17.04
accueil@cc-lanvollon-plouha.fr

La maison des familles

L'un de vos proches est hospitalisé dans l'agglomération de **Saint-Brieuc** et vous souhaitez rester près de lui,

ou **vous êtes soigné(e) en ambulatoire dans la région briochine** et vous souhaitez être logé(e) à proximité du service de soins,

Et vous cherchez un hébergement sur Saint-Brieuc

Savez-vous que la **Maison des Familles,** accessible aux personnes à mobilité réduite, vous propose un hébergement **sur le site de l'hôpital Yves LE FOLL ?**

Pour toute information vous pouvez nous contacter en appelant le

02 96 78 20 20,

ou par courriel à **maisondesfamilles22@orange.fr** ou vous rendre sur notre site internet : **www.maisondesfamilles22.fr**

INFOS

OBJET TROUVÉ

ETAT CIVIL

> MAI
> JUIN
> JUILLET
> AOUT
> SEPTEMBRE
> OCTOBRE
> NOVEMBRE

2015

Naissances

- **LE SOUDÉER Mélia Alexandra Léa,**
  19 rue Saint-Hubert, le 11 juin
- **MAUGY Kimberley Nadine,**
  1 rue de la Boissière, le 20 juin
- **TRÉCASSE Sacha,**
  17 rue Saint-Hubert, le 29 juillet
- **GOASDOUE Rose, Anne-Laure, Laurana,**
  17 rue Park Huellan, le 1er août
- **LE COTTON Aiden, Patrick, Roger,**
  26 Poulouat, le 10 septembre
- **LE SAUX Kelyan,**
  2 rue Lucie Gélin, le 12 septembre
- **CANIZARES Léa, Monique,**
  9 rue du Commerce, le 15 septembre
- **NéDELLEC Loan David Anthony Romain,**
  17 rue des Promenades, le 18 septembre
- **BOUYER PATOUT Ambre, Sylvie, Isabelle,**
  26 rue de la Gare, le 20 septembre
- **MARZIN Noémie,**
  7 rue Gwez Bihan, le 4 octobre
- **ROUSSEAU Romane,**
  Michèle, Monique, le 31 octobre

Mariages

- **BAGUR Patrice Joseph Antoine et COSSON Karen Bertrand Françoise,**
  7 rue Liors Filoux, le 23 mai

- **BURLOT Jérôme et HENRY Jennifer,**
  Petit Kergoat, le 8 août

- **HENRY Bruno et ROLLAND Hélène Jocelyne,**
  33 rue de la Gare, le 18 août
- **ROBERT Guillaume Bruno Philippe et POUSSOT Jennifer Muriel Morgane**
  16 Impasse Kernevez, le 22 août

- **FEVRIER Franck et VIDEMENT Cécile Marie Louise,**
  18 rue Saint-Yves, le 5 septembre

Décès

- **THOMAS Anna,** 84 ans, veuve de Marcel Marie CADOUDAL, 16 rue Saint-Yves, **le 26 juin**
- **FAIX Alain Eugène,** 76 ans, époux de Marcelle ROTH, 20 rue du Trégor, **le 27 juin**
- **LE BRAS Jean-Pierre,** 60 ans, 5 Impasse Pors Kreiz, **le 22 juillet**
- **LE CORRE Yves Marie,** 90 ans, veuf de Marie-Thérèse Joséphine BARBIER, 16 rue Saint-Yves, **le 6 septembre**
- **PRIGENT Hélène Marie,** 95 ans, veuve de Yves Marie COJEAN, 16 rue Saint-Yves, **le 10 septembre**
- **GEFFROY Yvonne Marie Françoise,** 94 ans, veuve de Pierre Lucien Alphonse MAUGER 16 rue Saint-Yves, **le 13 septembre**
- **MAETZ Lucienne Andrée,** 86 ans, épouse de Marcel Baptiste Pierre BOUVIER, 16 rue Saint-Yves, **le 22 septembre**
- **KEMBELLEC Marie Augustine,** 87 ans, veuve de Jean Marie LE BRAS, 16 rue Saint-Yves, **le 30 septembre**
- **LE DAIN Marguerite,** 95 ans, veuve de Norbert PIEL, 16 rue de la Boissière, **le 8 octobre**
- **TATON Marie Marguerite,** 93 ans, veuve de Jean François CONAN, 16 rue Saint-Yves, **le 6 novembre**
- **JOUAN Eugène Joseph Marie,** 98 ans, célibataire, 16 rue Saint-Yves, **le 8 novembre**
- **LE FORBAN Yvonne Marie Thérèse,** 92 ans, veuve de Marcel Jacques Marie LE BARS, 2 rue des Tilleuls, **le 18 novembre**

2015, ANNÉE DE L'ASTRONOMIE À LANVOLLON

Eclipse totale de la Lune prise de l'observatoire de Paris à 4h47'

Eclipse totale de la Lune prise à Lanvollon sur trépied avec objectif de 400 mm sigma à 4h27'

La Lune a été très présente en 2015. Il y a eu les marées du siècle de mars, puis la Lune bleue "la deuxième pleine lune le même mois" du 31 juillet et enfin l'éclipse totale de Lune la nuit du 27 au 28 septembre.
On observe sur la photo la Lune orangée et sur la droite 2 intrus avec un rayon rouge "2 avions de chasse ou autre phénomène à identifier".
Couleur orange-rouge caractéristique d'une éclipse totale de Lune, d'où le nom "Lune de sang".
L'astre est non seulement gros et lumineux mais aussi rouge pendant une heure. L'explication est une combinaison rare d'éclipse totale et de super Lune.
La Lune est à son point le plus proche de la Terre. L'astre est donc particulièrement gros et brillant dans le ciel, d'où le nom de "super Lune".

1ère rencontre :

Tout commence par une rencontre au 3e salon du livre de Lanvollon avec Jean-Luc Fouquet le 25 avril 2015. D'abord il est enseignant en science et après de multiples rencontres avec des astronomes, il commence à suivre des formations universitaires en astrophysique. C'est alors qu'il se lance dans l'organisation de stages de formation et de cycles de conférences en astronomie au niveau national et européen. Le thème de la conférence de Jean-Luc Fouquet était "la Lune". Le deuxième Tome paru en 2010 permet de tout savoir sur la Lune *"100 expériences pour comprendre et observer la Lune"*.
La Lune fascine les êtres humains. Elle est source d'inspiration pour les scientifiques et artistes. Elle a de tout temps inspiré contes, légendes, récits fantastiques et croyances populaires. La Lune s'est formée il y a 4,5 milliards d'années suite à l'impact d'une planète ou d'un astéroïde gros comme la moitié de la Terre. La Lune se serait formée à partir du morceau de Terre éjecté et des débris alentours. Les températures varient sur la Lune de 120°C à -163°C. La gravité sur la Lune est le 1/6e de celle de la Terre. Si vous pesez 78kg sur Terre, vous ne pèserez plus que 13kg sur la Lune. Elle n'est que 4 fois plus petite que la Terre. Ce qui fait de la Lune un satellite gigantesque par rapport aux autres satellites du système solaire. La courte distance qui la sépare de la Terre, fait du couple Terre-Lune une planète double, dans un système binaire. Sans la Lune, il est fort probable que la vie telle que nous la connaissons n'ait jamais pu voir le jour. Nous ne serions sans doute pas là aujourd'hui. L'influence physique de la Lune sur la Terre est immense. Sans la Lune, il n'y aurait pas de marée, pas d'inclinaison de la Terre, donc pas de saison. Par contre on aurait une planète instable, déchaînée par des vents très violents, des cataclysmes et seule une forme de vie primitive serait capable de résister à un tel climat hostile.

2ème rencontre

Elle se passe le vendredi 9 octobre de 18h30 à 20h30 au Moulin de Blanchardeau. Dans le cadre de la fête de la science, c'est la communauté de communes de Lanvollon-Plouha qui a organisé une conférence scientifique sur l'exploration des comètes et la mission spatiale Rosetta. Elle a été animée par Thérèse Encrenaz, astronome émérite à l'observatoire de Paris, spécialiste de l'étude des atmosphères planétaires. Elle a dirigé le département de Recherche Spatiale de l'Observatoire de Paris, puis a été vice-présidente du conseil scientifique de l'observatoire. L'orbiteur Rosetta a été lancé le 2 mars 2004 de Kourou (Guyane). Après un voyage de 10 ans et de plus de 6 milliards de km, Rosetta a largué, le 12 novembre 2014, son robot atterrisseur "Philae" sur le sol de la comète 67 P/Churyumov-Gerasmenko dite "Tchouri". Comme il est mal positionné sur la comète, les batteries n'ont pas pu être rechargées, il n'a donc fonctionné que quelques jours. Heureusement à l'été 2015 le contact a été rétabli 8 fois, mais sur de courtes périodes. Les astronomes espèrent mieux comprendre l'origine de l'eau sur Terre. L'hypothèse privilégiée serait des bombardements intenses de comètes et d'astéroïdes contenant de l'eau glacée. Les progrès rapides des technologies spatiales font avancer à grands pas les connaissances de l'origine de la vie dans l'univers. Grâce aux sondes spatiales qui ont survolé les différents satellites du système solaire, nous pouvons dire que l'eau n'est pas rare.
La planète Mars contient de l'eau glacée, mais aussi liquide. Deux satellites de Jupiter, Europe et Ganymède sont recouverts chacun d'une couche de glace recouvrant un océan liquide. En ce qui concerne Ganymède, c'est la plus grosse lune dans le système solaire avec son diamètre de 5260 km, sa couche de glace de 150km et son océan salé de 100km de profondeur. Ce qui correspond à un océan plus vaste que tous ceux de la Terre réunis. Un satellite de Saturne, Encelade a une activité hydrothermale et donc un environnement favorable à l'éclosion de la vie. Nous avons déjà quatre candidats sérieux à l'existence ou à la naissance d'une vie microbienne dans notre système solaire. Plus les techniques de l'astronomie progresseront, plus nous découvrirons d'exoplanètes susceptibles d'abriter la vie. Soyons patients, car pour l'instant nous n'avons encore aucune preuve de vie en dehors de notre bonne Terre. Ce qui est sûr, c'est que l'association du Soleil, de la Terre et de la Lune a permis l'éclosion de la vie sur Terre après des millions, des milliards d'événements successifs. L'apparition de la vie sur Terre, es-ce le fruit d'un hasard improbable ou d'un miracle ? Nous, les humains avons le devoir de tout faire pour protéger notre atmosphère et l'équilibre si fragile de la biosphère qui maintiennent la vie sur Terre.

3ème rencontre

Deux autres astronomes étaient présents dans l'auditorium, un spécialiste de la mission Rosetta dont je n'ai pas le nom et l'astrophysicien Pierre Encrenaz "Professeur émérite à l'Université Pierre et Marie Curie, Académicien des sciences, Président du comité national de pilotage de l'opération ministérielle "sciences à l'Ecole" écoles-collèges et lycées…, violoncelliste… J'ai eu le grand plaisir de pouvoir discuter un moment avec ce grand scientifique abordable, simple, curieux de tout, humaniste, passionné par ses multiples missions… Je vous conseille vivement de suivre un cours en ligne, où il associe les mathématiques, la physique, la technologie et la musique à partir de son violoncelle. Ce cours est une merveille. Il change la perception qu'on peut avoir de notre environnement proche et même de l'univers. Adresse du site pour accéder au cours : https://www.canal-u.tv/video/science_en_cours/la_physique_du_violoncelle_2002.64

Michel PIERRE

Le petit robot Philae s'est posé sur cette comète de 5km de long